

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

### Prix de l'abonnement :

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6<sup>»</sup> —  
 » expéd. franco par la poste » 7<sup>»</sup> —  
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3<sup>»</sup> 50  
 » par la poste, franco » 4<sup>»</sup> —  
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du  
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous  
 les bureaux de poste.

### Prix des annonces :

Pour 2 insertions, de 1 à 4 lignes, 50 centimes.  
 » » de 5 à 7 » 75 »  
 » » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.  
 Pour 3 insertions, de 1 à 4 lignes, 75 centimes.  
 » » de 5 à 7 » 1 franc.  
 » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.  
 Tout envoi doit être affranchi.

### NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Juin 1861.

Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mètr.	Tempér. du LAC en deg. cent.
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.						
4	15	9	20,8	724,0	0,0	Calm.	Clair.	2,305	16,5
5	14,5	12,5	16,5	722,7	5,6	Vent tr. faible.	Couv., pluie.	2,315	15
6	15	10,8	16,5	719,5	2,1	Calm.	Id.	2,306	16

### EXTRAIT

#### DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 6 mai 1861.

#### FAILLITES.

1. Tous les créanciers de la masse en faillite du citoyen Jean-Wilhelm Schaeffer, maître menuisier à Neuchâtel, sont péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal qui siégera dans la grande salle de l'hôtel de cette ville à Neuchâtel, le mercredi 12 juin 1861, dès les 8 heures du matin, pour suivre aux errements de cette faillite.

2. Le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite du citoyen Auguste Perret, horloger et agriculteur, domicilié au Saut-du-Doubs, commune des Brenets, âgé de 46 ans, fils de Moïse-Frédéric Perret et de Lison, née Calame-Rosset, de la Sagne, des Ponts et des Planchettes, et a renvoyé la liquidation de cette faillite au juge de paix des Brenets. En conséquence, ce magistrat invite les créanciers du dit citoyen Perret : 1° à faire inscrire leurs titres et prétentions au greffe de la justice de paix, depuis le jeudi 6 juin courant jusqu'au vendredi 5 juillet suivant, à 7 heures du soir, moment où les inscriptions seront closes; 2° à se rencontrer à la maison de ville des Brenets, le lundi 8 juillet 1861, à 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette faillite.

3. Le tribunal civil de Boudry, par jugement en date du 22 mai 1861, ayant prononcé le décret des biens du citoyen Edouard Pignet, fils de Pierre-Henri-Samuel Pignet et de Justine, née Rochat, originaire vaudois, horloger, à Cormondrèche, les inscriptions au passif de cette masse se feront au greffe du tribunal à Boudry, dès le lundi 3 juin au mercredi 5 juillet prochain, jour où elles seront closes et bouclées à 9 heures du matin. Tous les créanciers de Pignet sont en outre péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville de Boudry, vendredi 5 juillet 1861, dès les 9 heures du matin pour vaquer à la liquidation.

#### BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

4. Les enfants de Jacques-Victor Chaillet, originaire de Chenit, canton de Vaud, demeurant à Colombier, décédé dans ce dernier lieu le 22 mai 1861, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix du cercle d'Auvernier fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix dès le vendredi 7 juin au lundi 24 juin 1861, inclusivement, à 6 heures du soir, heure à laquelle elles seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à Auvernier, le vendredi 28 juin 1861, à 2 heures de l'après midi, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix. Les héritiers sont : François Chaillet, domicilié à Lausanne, Louis Chaillet, domicilié à Engollon, et Henriette née Chaillet, femme du citoyen Henri Marchand, domicilié à Colombier. Ils ont accepté la succession, le 25 mai 1861.

5. Les héritiers de Charles-Frédéric Macca-bez, de Gorgier, agriculteur, fils de feu Charles-F. Macca-bez et de Marie-Anne née Cousin, en son vivant domicilié à Chez le-Bart où il est décédé le 19 avril dernier, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge

de paix de St-Aubin fait connaître aux intéressés que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix dès ce jour au 27 juin courant, inclusivement, jour où elles seront closes à 5 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à St-Aubin, le samedi 27 juin 1861 à 9 heures du matin.

Fin de l'extrait de la feuille officielle

## IMMEUBLES A VENDRE IMMEUBLES A VENDRE à Peseux.

6. A la date du **17 juin 1861**, dès 7 heures du soir, les enfants de **Jean-François Giroud** défunt, feront vendre par voie de minute et licitation dans l'hôtel des XIII Cantons à Peseux, les immeubles suivants appartenant à la succession de leur père et situés rière Peseux.

1° **Une maison à Peseux**, renfermant 5 logements, grange, écurie, cour et dépendances, limitée de vent par l'hoirie Vouga, de joran, par David François Fornachon, de bise et d'uberre, par M<sup>me</sup> Paris-Perrochet.

Cet immeuble pourra être vendu en bloc ou séparément, savoir chacun des logements à part, et la grange et l'écurie avec l'un ou l'autre des logements.

2° **A Boubin**, un petit jardin d'environ cinq perches.

3° **Aux Plantées sales**, un champ d'environ 5 ouvriers anciens.

4° **A Rugin**, un champ d'environ 1 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> ouvriers anciens.

5° **A Boubin**, un champ d'environ <sup>1</sup>/<sub>2</sub> ouvrier ancien.

6° **Derrière chez Ferron**, un plantage d'environ <sup>1</sup>/<sub>2</sub> ouvrier ancien.

7° **Aux Plantées sales**, un champ d'environ 4 ouvriers anciens.

8° **Aux Ravines**, rière Neuchâtel, une vigne de 2 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> ouvriers anciens.

9° **Aux Bouronnes**, rière Auvernier, une vigne de 1 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> ouvriers anciens.

10° **Aux Arniers**, rière Corcelles, une vigne de <sup>3</sup>/<sub>4</sub> ouvrier ancien.

11° **A Beauguard**, rière Auvernier, une vigne de <sup>3</sup>/<sub>4</sub> ouvrier ancien.

S'adr. pour voir les immeubles, à Edouard Giroud, à Peseux.

## Immeubles à vendre, à Colombier.

7. Madame Robert-Imer fera exposer en vente, dans l'hôtel de Commune à Colombier, à la date du mercredi 19 juin courant, dès 7 heures du soir, une pièce de terrain en nature de champ et pré contenant 52 émines, 6 pieds (ancienne mesure), située aux **Allées de Colombier**, limitant au nord la grande Allée, à l'ouest, l'emplacement de l'ancien manège, et à l'est et au sud les citoyens Châtelain et de Sandoz-Morel. Elle sera exposée en vente par parcelles et en bloc, à des conditions favorables. S'adr. pour voir l'immeuble à Jean-Pierre Marendaz, tenancier actuel, et pour les conditions, au notaire Baillot, à Boudry.

8. M<sup>me</sup> la veuve et hoirie de feu L.-F. Huguenin-Vireaux, exposeront en vente le domaine qu'ils possèdent au Cachot rière la Chaux-du-Milieu, pour en entrer en propriété au 25 avril 1862, se composant : 1° D'une maison presque neuve, solidement construite, renfermant deux appartements, granges et écurie avec terrains de dégagement et jardins à proximité. — 2° Un petit bâtiment en fort bon état, renfermant une forge. — 3° Plusieurs pièces de terre d'un excellent rapport et qui suffisent à l'hivernage de cinq vaches et un cheval. — 4° Un grand pâturage peuplé d'une forêt de belle venue dans la presque totalité de son étendue; le produit de cette pâture peut suffire en alpage pour la nourriture de 14 vaches; dans ce pâturage existe une loge ou petit bâtiment renfermant une étable pour le bétail en été; au bas de cette pâture et fera partie de la vente, est une moitié de maison renfermant un appartement bien logeable.

Ce domaine, situé avantageusement au bord de la route, bien abreuvé par des cuves à eau auprès de chaque bâtiment, sera vendu ensemble ou séparément. Les amateurs pourront s'adresser pour le visiter à Mad. Huguenin, propriétaire, qui habite la maison, en attendant les passations pour cette vente fixée aux lundis 17 et 24 juin 1861, dès les 7 heures du soir, à l'hôtel de la Fleur-de-Lys au Cachot; ils pourront prendre connaissance de la minute de vente en s'adressant à M. F. R. Robert, notaire aux Ponts, qui recevra les enchères. Si les offres sont suffisantes, le curateur à cette hoirie se présentera en justice de paix des Ponts, samedi 29 juin, dès les 9 heures du matin, pour solliciter l'homologation nécessaire à cette vente, où de nouvelles enchères pourront encore être reçues.

9. On offre à vendre **sur les bords du lac de Zurich, une belle propriété**, composée de 4 logements, ayant chacun salon, chambre à coucher, chambre de domestique, et toutes les dépendances nécessaires, entouré d'un joli jardin d'agrément, arbres fruitiers et de vignes. Cette propriété conviendrait aussi pour hôtel, par sa belle situation et la proximité de la ville de Zurich. S'adr. à G. Amsler, chez M. Sandoz-Villig, à l'Évole, Neuchâtel.

### VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

10. Pour cause départ, on exposera en montes, mardi 11 courant, à 9 heures du matin, au bas de la ville de Boudry, divers **meubles presque neufs**, tels que: mobilier de salon, commode, table à rallonges, chaises, lits, ustensiles de cuisine, potager, porcelaine et autres objets.

11. Mad. Veuve Champion exposera en montes franches et publiques, sous de favorables conditions, le mardi 18 juin courant, à 9 heures du matin, la récolte en foin et regain de 5 poses en verger irrigué, et environ 700 pieds de fumier, première qualité.

Le rendez-vous est devant son domicile, à Fontaines, (Val-de-Ruz).

12. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 15 juin 1861, au rez-de-chaussée de la maison de M. Bruand, faubourg du Châ-

teau à Neuchâtel, divers meubles, tels que: bois-de-lit, bureau, tables, chaises, fauteuils, cartel, de la literie, du linge, de la batterie de cuisine, **des outils de graveur** et autres articles dont on supprime le détail. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

Greffe de paix.

## MISES DE BOIS.

13. La commune de Morat exposera en vente par enchères publiques et par lot, mercredi 12 juin prochain :

50 à 60 pièces de chêne et

56 à 40 pièces de pin.

Ce bois de qualité supérieure, surtout pour le charbonnage et en partie aussi pour la parqueterie, se trouve à Morat au bord du lac.

Les mises commenceront à 1 heure de l'après-midi.

Morat, le 31 mai 1861.

Par ordre: *Secrétairie de ville.*

### A VENDRE.

14. Chez J.-A. Ammann, marchand de fer, ruelle Fleury, à Neuchâtel, de la fermette pour bâtiments et serrures; toute espèce d'outils pour agriculteurs, jardiniers, vigneron; des sabots et des semelles de sabots, des chaînes, crochets pour pendre la viande; petites enclumes, une bigorne, le tout à bas prix, au-dessous des prix de fabrique.

Le même achète toujours, cuivre, laiton, métal, étain, plomb et fer.

## Librairie de J.-R. Leuthold à Neuchâtel.

**La guerre et la paix**, par P.-P. Proudhon, 2 vol 7 fr.

**Le miroir parisien**, Journal des dames et des demoiselles. Modes, littérature, théâtre, gravures, etc., paraît tous les mois. Prix de l'abonnement, fr. 12.

**Le praticien industriel**. Recueil de modèles élémentaires de dessin au lavis à plusieurs couleurs, appliqué à la mécanique et à la construction, par M. Stanislas Petit 52 planches sont publiées, 52 francs.

Les planches se vendent séparément, chacune 1 fr.

**Architecture nouvelle**. Recueil de constructions modernes dessinées d'après nature, par Victor Petit. Ce recueil se compose de 50 planches. Prix en noir 20 fr. Chaque planche séparée 40 c. Prix en couleur 57 fr. Chaque planche séparée 75 c.

**Maisons de campagne** des environs de Paris. Ce recueil est composé de 50 planches en couleur, format 4°, fr. 37-50. Chaque planche séparée 75 c.

**Habitations champêtres**, villas, chalets, pavillons, kiosques, parterres, gazons, serres, orangeries, par Victor Petit; ouvrage complet de 100 planches 4°. Complet en noir, 50 fr. Complet en couleur, 60 fr. Chaque planche séparée en noir, 50 c. Chaque planche séparée en couleur, 60 c.

**Aquarelles**. Collection de ravissantes aquarelles représentant des paysages et sujets de genre. in-4° Chaque planche fr. 1-50.

16. A vendre, chez M. Favarger-Silcher, 700 bouteilles vides, et plusieurs ustensiles de cuisine.

17. A vendre ou à échanger contre marchandises, deux grandes **caisses à huile**, en fer-blanc, avec encadrement, presque neuves. S'adr. au magasin d'épicerie, rue de l'Hôpital, n° 5.

18. M. J.-L. Wittnauer, au Prébarreau, se propose de mettre en perce aussitôt qu'il aura assez de souscripteurs, un laigre excellent vin blanc 57, qu'il détaillera par bosses, brandes et bolers, et même mettra en bouteille au laigre, au prix de fr. 1.05 le pot; il a également du vin blanc et rouge nouveau, pur crû de la ville, et des vins en bouteilles des années 57, 58 et 59.

19. A vendre d'occasion plusieurs cadres, une armoire à deux portes en bois de noyer, un escalier en chêne pour magasin, deux couronnes pour lits et un bois de lit à deux personnes avec son cadre à ressorts. S'adr. à la Boine, chez M. Emile Jeanrenaud.



20. A vendre, à Monruz, chez Samuel Anker, un cheval de travail, à bon compte.

21. A vendre, un potager en fer presque neuf, que l'on cédera à bon compte. S'adresser chez Benjamin Ullmann, rue des Halles.

## Librairie E. Klingebel,

Grand' rue.

Le sinistre de Glaris, par J. M. Senn, traduit de l'allemand, 50 c  
**Almanach de J.-J. Rousseau**, pour 1861, par Marc Viridet, fr. 2  
**Almanach d'adresses** pour le commerce et l'industrie de la ville de Genève, fr. 2.50.

## CHEZ H.-E. HENRIOD,

relieur-libraire.

Indicateur de la marche des trains de chemins de fer, service d'été, 15 c.  
 Guide officiel des chemins de fer, messageries, bateaux et paquebots à vapeur, publié par J. Chaffard, fr. 1.50.

24. A vendre, de suite, un mobilier consistant en : couchette en noyer sculpté, garde-robe plaqué noyer, tables en chêne, une pendule, un bureau, table à dessin, table toilette, couchette en fer, un fauteuil et quatre chaises pareilles, un potager et ses marmites, quelques ustensiles de cuisine, des tonneaux et d'autres articles trop long à détailler. S'adr. au n° 7, à Vieux-Châtel, au 5<sup>me</sup> étage.

25. M<sup>lle</sup> Montandon informe l'honorable public qu'elle continue la liquidation de chaussures: encore un beau choix pour dames, fillettes et enfants, le magasin est rue de l'Industrie n° 5.

26. Rodolphe Stouky, maître cordonnier, rue du Château, n° 5, a l'honneur d'annoncer au public, ainsi qu'à ses pratiques, qu'il vient de recevoir un assortiment complet de bottes, bottines et souliers pour hommes, ainsi que bottines et souliers pour femmes et enfants. Il continue comme du passé de travailler sur commande, et raccommode les ouvrages qui sortiront de son magasin. Il espère, par la bonne qualité et les prix raisonnables de ses marchandises, mériter la confiance du public.

27. E. Klingebel libraire, Grand' rue, à Neuchâtel, a l'honneur de recommander au public et spécialement aux personnes qui font un séjour de campagne, son

## CABINET DE LECTURE

se composant de livres français, allemands et anglais.

**Prix d'abonnement:** pour un mois, 1 fr. 50 c; pour trois mois, 4 fr.; pour six mois, 7 fr.; pour un an, 12 fr. — Catalogues gratuits.

Romans; ouvrages sérieux; livres populaires et pour l'enfance (ces derniers en langue allemande)

28. A vendre, cinq beaux grenadiers, de la hauteur de 8 à 10 pieds. S'adr. au jardinier de M<sup>me</sup> Borel-Wittnauer, campagne de St Jean, à Neuchâtel.

## AUX QUATRE NATIONS

rue Purry, n° 4, près la banque cantonale, à Neuchâtel.

# GRANDE LIQUIDATION

de vêtements confectionnés

## POUR HOMMES ET ENFANTS.

M. Samuel Brunshwig a l'honneur d'informer le public, que devant liquider d'ici à la St-Jean les marchandises qu'il a en magasin, il a reçu l'ordre de faire encore un **plus grand rabais** sur toutes les marchandises qui lui restent; il prie les personnes qui n'ont pas encore visité cet établissement, de venir comparer avec les marchandises des autres établissements du même genre, et s'assurer par elles-mêmes du rabais réel qui les engagera certainement d'acheter **aux quatre nations**, rue Purry, n° 4, en face la rue du Musée.

On y trouvera un grand choix de paletots légers depuis 5 francs pour MM les employés de bureau, et

**2000 pantalons pur fil pour ouvriers à 2 francs 25 centimes.**

## Magasin Ph. Suchard.

**Glaces**, tous les jeudis et samedis.

Sur commande:

**Glaces et fromage glacé** à domicile.

30. **Pour 50 francs:** un potager économique avec tous ses accessoires, en bon état. Faubourg du Crêt, 49.

## COUVERTURES DE BATIMENTS.

### ARDOISES DU VALAIS.

Salvan — Vernayaz — Dorénaz.

51. Ces ardoises, de qualité supérieure, ne renfermant aucun principe calcaire, sont composées de schistes granitiques et sont inaltérables aux variations de l'atmosphère. Elles résistent aussi bien au gel qu'à la pluie et au soleil.

Des anciennes églises et des couvents dans le canton du Valais, ont des couvertures d'ardoises durant depuis des siècles.

S'adr. à MM. Buffat et Comp, à Bex, qui continuent à fournir de pareilles ardoises de diverses grandeurs à des prix modérés, **garantissant** la durée des couvertures.

52. A vendre d'occasion, une **selle neuve** avec étriers, brides et mors, et une paire de bottes de Spahis. S'adr. à M. Vannenmacher, sellier, à l'hôtel des Alpes.

53. A vendre un petit char d'enfant tout neuf, à ressorts, n'ayant servi que deux ou trois fois. S'adr. à Julien Mongin, horloger, maison de M. Schorpp, à Gibraltar, n° 2.

55. Papier timbré bernois et billets de change conformément à la nouvelle loi bernoise, chez W.-Fr. Lips, avocat, rue du Musée, 4.

## Liquidation d'un magasin de modes.

M<sup>me</sup> Rosette Meyer-Richard, rue de l'Hôpital, 22, 1<sup>er</sup> étage, continue à liquider et à vendre à des prix très-réduits, quantité d'articles de son commerce qu'elle ne continuera pas.

De plus, une très-belle et grande vitrine de magasin, en parfait bon état, également à très-bas prix.

J. MOURAIRE, rue du Seyon, maison Bouvier, n° 6, vient de recevoir un grand et nouveau choix de parasols et ombrelles en tout genre, de même que parasols encas, à bas-prix.

Un riche choix de parapluies en soie et qualités diverses, soieries en tout genre pour recouvrement de parapluies et ombrelles, parapluies alpaca à prix réduits, en diverses qualités.

Tapis de table et foyers, descentes, malles à compartiments et forme simple, sacs de visite et de voyage.

Toujours très-bien assorti en couvertures en laine blanche et en coton, joli choix de cravates et de chemises pour messieurs.

Il vient de recevoir un nouveau choix de gants en peau de Paris et de Grenoble, bonne qualité et belle coupe, toute nuance désirable, à bas prix.

58. A vendre, douze billons planches de noyer belle qualité. Le bureau de cette feuille indiquera.

59. On offre à vendre, pris sur son siège, un grand fourneau en catelles blanches, expressément fait pour une chambre de bains, presque neuf et très-bien établi. Ce fourneau renferme intérieurement une chaudière en cuivre pour chauffer l'eau, et est pourvu à l'extérieur de bons tuyaux en plomb et robinets en laiton, pour conduire dans la baignoire eau chaude et eau froide. S'adr. chez Paul DuPasquier au faubourg du Crêt, n° 2.

40. Environ 2500 pieds bois de charpente écarri, de différente dimension. S'adr. à Jean Gauthier, charpentier, rue Fleury, n° 2.

41. A vendre de gré à gré, jusqu'à la St-Jean, tous les outils d'un serrurier et mécanicien, le tout en parfait état; un grand tour parallèle, à double engrenage burin fixe est l'outillage complet qui l'accompagne, une machine à percer, un soufflet en fer, dernier genre, un étai à chaud de deux quintaux, des étaux d'établis, enclume, filière, et quantité d'autres outils dont le détail serait trop long. De plus, une grande bascule pouvant peser vingt quintaux, avec tous ses poids, que l'on cédera à bas-prix. S'adr. au bureau d'avis.

5.

## FEUILLETON.

### LE CAPITAINE FITZMOOR

ou

#### UNE RÉVOLTE DE CIPAYES DANS L'INDE.

VI.

Fitzmoor se réveilla tout à coup. Prise à l'improviste, aussi troublée que si elle-même venait de se réveiller en sursaut, Wilhelmina resta devant lui toute confuse et toute interdite.

— Miss Mac-Slane! s'écria le capitaine en se levant précipitamment. Qu'y a-t-il? Courez-vous quelque danger?

— Non, capitaine, répondit la jeune fille, vivement touchée de l'inquiétude et du profond intérêt que révélèrent les paroles de Fitzmoor. Mais, puisque vous désirez de venir recevoir mes remerciements, il faut bien que je vous les apporte, ajouta-t-elle avec un sourire de doux reproche.

— Je m'occupais de votre sûreté, répondit Fitzmoor en baissant les yeux.

— Je le sais... Tenez, capitaine! s'écria la jeune fille incapable de se contenir plus longtemps, vous êtes un brave et noble cœur et moi je suis une sotte et une ingrate. Donnez-moi la main et laissez-moi vous demander pardon.

En achevant ces paroles d'une voix tremblante et très-émue, Wilhelmina saisit la main de Fitzmoor et la serra vivement entre ses deux jolies mains blanches.

Une larme silencieuse scintilla sous les paupières gonflées de Fitzmoor.

— Vous n'avez aucun pardon à me demander, murmura-t-il en essayant de raffermir sa voix.

— Si capitaine, si. J'ai été bien injuste à votre égard et je m'en repens sincèrement, car je ne connais pas d'homme qui m'inspire plus d'estime que vous.

Il y eut un moment de silence. Sans regretter les paroles qu'elle venait de prononcer dans un moment d'entraînement, Wilhelmina se sentait un peu embarrassée. Sa réserve de jeune fille luttait avec sa franchise et le besoin qu'elle éprouvait de réparer ses torts envers le capitaine. Elle ne savait plus comment retirer sa main que, par un mouvement involontaire de reconnaissance, Fitzmoor avait prise entre les siennes et qu'il n'osait ni retenir ni serrer. Enfin Wilhelmina fit un pas en arrière et dégagea doucement sa main, en adressant au capitaine un sourire doux et affectueux qui semblait presque une compensation.

— Mademoiselle, dit Fitzmoor, permettez-moi de vous engager à ne pas rester ici davantage. Nous sommes à deux pas des jungles. Des Dacoïts pourraient bien être cachés dans le bois et vous envoyer quelque balle ou quelque flèche. Je vous en prie, rentrez dans votre tente.

— A une condition alors.

— Laquelle?

— Vous allez m'accompagner et vous dinerez avec mistress Higgins et moi.

— Je vous remercie, mademoiselle; mais j'ai...

— Capitaine! interrompit Wilhelmina qui le menaça du doigt en souriant, ne mentez pas. Je sais que vous n'avez pas diné.

— Qui vous l'a dit?

— Je le sais. Si vous me refusez encore, je croirai que vous me gardez rancune.

Elle insista tellement et d'une manière si gracieuse, que Fitzmoor fut obligé de céder; au fond du cœur, il ne demandait pas mieux.

Une heure après, un nouveau dîner était servi dans la tente de miss Mac-Slane, qui en prenait gaiement sa part. L'appétit de la jeune fille était revenu avec sa bonne humeur.

Quant à mistress Higgins, qui avait déjà fort bien diné, elle se mit à table uniquement pour tenir compagnie aux deux jeunes gens; aussi ne mangea-t-elle que le double de sa pupille et du capitaine.

Ceux-ci causaient plus qu'ils ne mangiaient. Tous deux commençaient à se comprendre et à se mieux juger. Sous les apparences de coquetterie et de caprice de Wilhelmina, le capitaine découvrait un cœur excellent et un jugement plus sain et plus droit qu'il ne se l'était figuré. Quant à la jeune fille, pour la première fois peut-être, elle voyait Fitzmoor se livrer et causer avec confiance. A chaque instant, elle reconnaissait en lui de nouvelles qualités qu'elle avait jusque-là regardées comme incompatibles avec l'extérieur froid et sévère du capitaine.

Ce dernier lui raconta comment il avait fait pour arriver si à propos à son secours. Se défiant de Gopaul Radanauth, il avait ordonné aux cipayes qu'il emmenait avec lui de suivre l'avant-garde aussi près que cela se pourrait sans risquer d'en être aperçus. Quant à lui, il était parti ventre à terre pour se rendre compte de ce qui se passait à l'arrière-garde. Il avait bien vite deviné une attaque stimulée. Il était revenu en toute hâte sur ses pas, et avait pris à travers bois avec les cipayes. Grâce à leur diligence, ils étaient parvenus à dépasser la colonne. Il n'était arrivé que juste à temps pour sauver le pré-

42. Chez Laurent Picco, deux grosses cordes de mouffles neuves, pesant chacune environ 100 livres, à un prix raisonnable.

### Limonade gazeuse,

Eau de Soude et Eau de Seltz en bouteilles et demi-bouteilles, comme les années précédentes, à des prix très-avantageux. Chez E. Jordan, pharmacien, à Neuchâtel.

### LIQUIDATION

## Pelleteries, Chapellerie.

Les syndics à la masse en faillite des citoyens Widmer et Bissat, qui étaient marchands pelleteriers au Locle, vendront de gré à gré, dans le magasin au rez-de-chaussée, côté gauche, de la maison Moser au Locle, **lundi 10 juin** courant, dès les 9 heures du matin, toutes les marchandises en pelleterie et chapellerie, constituant le fonds de la dite masse. Les amateurs et surtout les personnes tenant ce genre de commerce, trouveront un grand choix de belles et bonnes marchandises en pelleterie et chapellerie fines jusqu'à concurrence d'une vingtaine de mille francs, et cela avec des conditions avantageuses; ils pourront de même s'assortir de toutes les fournitures qui se rapportent à ce genre de commerce et de fabrication. Dans la pelleterie surtout, il y a un grand choix de peaux en petit gris, en martre, en loutre, etc., manchons, manchettes, pelisses, boas, victorines, tour de cous en grèbe, en cygne, etc.

45. On offre à remettre de suite, dans une des meilleures places de la ville, un magasin des mieux assortis et possédant une grande et bonne clientèle. S'adr. au bureau de cette feuille.

### A LOUER.

46. A louer pour la St-Jean une belle chambre et un cabinet meublés, au 2<sup>me</sup> étage du côté du soleil-levant.

Pour de suite, une chambre meublée au 3<sup>me</sup> étage. S'adr. au magasin d'épicerie de Louis Wollichard, rue du Seyon.

47. A louer, une chambre non meublée, ayant vue sur le lac. S'adr. au bureau d'avis.

48. A louer, pour une ou plusieurs années, et pour y entrer de suite, une campagne avec jardin et dépendances attenant le domaine du Löwenberg près Morat, et contenant 8 chambres, avec ou sans meubles. S'adr. pour informations, chez M. Ecuyer, au jardin d'horticulture, à Neuchâtel.

49. A louer de suite, une belle chambre meublée, rue de la Treille, n° 4, au 3<sup>me</sup> étage.

50. A louer, pour la St-Jean, à des personnes tranquilles, deux petites chambres, cuisine et dépendances. S'adresser au bureau d'avis.

51. On offre à louer, à Port-Rouland, un beau logement de six ou sept pièces, ayant vue sur le lac et les Alpes: jardin, écurie et remise si on le désire; de plus, une grande pièce à dix fenêtres pouvant servir d'atelier. S'adr. à M. Paget, café des Alpes.

52. A louer, une chambre non meublée, ayant vue sur le lac. S'adr. au bureau d'avis.

53. A louer, pour cause de départ, pour la St-Jean, un logement au second étage, maison n° 10, rue St Maurice, composé de 5 chambres cuisine et dépendances. S'adr. au propriétaire dans la dite maison.

54. A louer, de suite, un cabinet non-meublé. S'adr. rue du Coq-d'Inde, n° 8, 1<sup>er</sup> étage.

55. Pour la fin du mois, on offre à louer avec la pension, une chambre au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

56. A louer, une chambre meublée. S'adr. au bureau d'avis.

57. A louer pour de suite une chambre meublée avec poêle, et une autre non meublée située au soleil levant. S'adr. rue des Epancheurs, n° 11, au 5<sup>me</sup> étage.

58. A louer, de suite une chambre indépendante, meublée. S'adr. chez Christian Sperlé, charbon et maréchal, ancienne cour Marval.

59. A louer une petite chambre meublée. S'adr. rue du Musée, n° 4, au rez-de-chaussée, à gauche.

### ON DEMANDE A LOUER.

60. On demande à louer, tout de suite ou pour le 25 juin, une jolie chambre garnie, bien située. S'adr. au bureau de cette feuille.

### OFFRES DE SERVICES.

61. Une jeune fille qui sait bien coudre et parle les deux langues, cherche une place dans un petit ménage; elle possède de bonnes recommandations. S'adr. chez M. Junod, monteur de boîtes, à la rue de l'Industrie.

62. Une jeune fille, qui parle allemand et français, cherche pour de suite une place de femme de chambre ou pour tout faire dans un petit ménage. Elle possède de bons certificats. S'adr. à Mad. Schnider, marchande de beurre, rue des Poteaux.

63. Une domestique badoise, 52 ans, qui sait bien faire la cuisine, laver, etc., désire trouver une place dans une honorable famille; elle aimerait avoir l'occasion d'apprendre le français qu'elle comprend un peu, et pour cela, elle se contenterait d'un faible salaire. S'adr. à Maria Ruch, chez Mad. Merz, Grand'rue, n° 15.

64. Une bonne cuisinière désire se placer pour la St-Jean. S'adr. chez M<sup>mes</sup> sœurs Siouki rue des Epancheurs, n° 8, 1<sup>er</sup> étage.

65. Une fille d'un bon caractère, qui sait faire tous les ouvrages d'un ménage, désire se placer de suite dans une honnête famille. S'adresser chez M<sup>lle</sup> Stoll, maison Pettavel, rue du Neubourg.

66. Une jeune fille de 21 ans, porteuse de bons certificats, désire trouver une place de femme de chambre ou de bonne. S'adr. chez Benjamin Ullmann, rue des Halles.

67. Une jeune fille allemande, possédant de très-bons certificats, comprenant passablement le français, cherche une place pour faire un bon ordinaire. S'adr. chez M<sup>me</sup> Bénédicte, rue St-Honoré, n° 14.

68. On offre une jeune fille qui a déjà un peu de service, soit comme bonne d'enfant, soit pour tout faire dans un petit ménage; elle peut entrer de suite. S'adr. à M<sup>me</sup> de Sandoz-Morel.

69. Une jeune fille de 25 ans, du canton de Fribourg, parlant le français, cherche une place pour tout faire dans un ménage. elle a de bons certificats. S'adr. chez M<sup>me</sup> Petitpierre, au placard près de l'hôtel de ville, n° 5.

70. Une bonne cuisinière de 34 ans, sortant d'une bonne maison, voudrait se placer pour la St-Jean; elle parle les deux langues et possède de bons témoignages. S'adr. à mad. Julie Montandon près de la tour de Diesse, n° 4.

71. Une bonne cuisinière allemande, parlant un peu le français, désire se placer de suite. S'adr. à mad. Petitpierre au Placard, vis-à-vis de l'hôtel de ville.

72. Une jeune personne recommandable à tous égards, cherche à se placer comme femme de chambre. S'adr. à M. L. Nagel, ministre à Neuchâtel.

### DEMANDES DE DOMESTIQUES.

73. On demande une servante d'âge mûr; inutile de se présenter sans certificats de capacité et de bonne conduite. S'informer au bureau d'avis.

74. Pour la St-Jean, on désire trouver une domestique bien recommandée de 20 à 25 ans, de la Suisse française. S'adr. au bureau d'avis.

75. On demande dans une ville du canton de Vaud, pour de suite ou pour la St-Jean, une fille de chambre de la Suisse française, sachant coudre, faire les chambres et repasser. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau de cette feuille.

76. On demande pour l'étranger une femme de chambre bien au fait du service et connaissant l'état de couturière en robes. S'adr. à M<sup>me</sup> de Sandoz-Morel.

77. Par le **bureau Wytenbach** près de l'hôtel-de-ville, 104 à Berne, on peut toujours se procurer **de braves domestiques de tous genres, de la langue allemande**, sans payer aucun frais que d'affranchir les lettres.

### OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

78. Lundi 3 courant, il a disparu un grand parapluie de soie noire, à forte poignée légèrement recourbée et semée d'incrustations de nacre. La personne qui rapportera cet objet au bureau d'avis ou fournira des renseignements sur son compte, recevra une forte récompense.

79. La personne qui a oublié, il y a quelques semaines, un parapluie chez le docteur Favre, est priée de bien vouloir le réclamer, contre les frais d'insertion.

80. La personne qui a oublié un parapluie dans le jardin du Cercle du Musée, peut le réclamer chez M. Devéria, peintre au faubourg 25, contre désignation et remboursement des frais d'insertion.

81. F. Sonrel, père, maître jardinier, promet 10 fr. de récompense à la personne qui lui fera connaître le voleur qui, dans la nuit de dimanche 2 à lundi 5 juin, lui a dévasté ses couches de fleurs annuelles en emportant les plantes, entr'autres 50 plantes de pensées et 2 rosiers géant des batailles, francs de pied et en fleurs. Il prie les personnes chez qui ces plantes ont été plantées, de bien vouloir s'informer d'où elles viennent; il y a beaucoup de senegon et reines-marguerites très-fortes.

### AVIS DIVERS.

82. Une personne de la campagne demande du linge à blanchir à un prix raisonnable; elle fera tout son possible pour contenter les personnes qui voudront lui en confier. S'adr. au bureau d'avis.

cieux dépôt que lui avait confié le colonel.

Tout cela fut raconté simplement, sans vanité comme sans fausse modestie. Il était évident que Fitzmoor, avant comme après le combat, n'avait pas un instant songé à lui-même. Toutes ses pensées s'étaient concentrées sur miss Mac-Slane. Le bonheur de la voir saine et sauve était la seule récompense qu'il ambitionnât.

Cette soirée s'écoula comme un songe pour les deux jeunes gens. Il en fut de même les jours suivants. Aucun nuage ne vint troubler leur intimité et le plaisir qu'ils trouvaient à causer ensemble.

Deux jours avant d'arriver à Vellore, la tristesse du capitaine reparut. Il témoignait toujours le même empressement pour causer avec Wilhelmina, il l'entourait des mêmes soins; mais il ne souriait plus. Ses yeux restaient souvent fixés dans le vide avec une profonde expression de découragement.

— Qu'avez-vous donc? lui demandait alors miss Mac-Slane.

— Rien, répondait-il.

Il songait que, dans quarante-huit heures, il lui faudrait quitter sa jolie compagne de route. Son cœur se serrait à cette pensée.

Wilhelmina s'en doutait un peu. Cependant, il y avait dans la conduite du capitaine des contradictions qu'elle ne pouvait s'expliquer. Ses regards, son dévouement, ses attentions continuelles, tout en lui révélait un sentiment profond. D'un autre côté, il ne laissait jamais échapper un seul mot qui trahit le secret de son cœur. Chaque fois que la conversation amenait Fitzmoor à faire une réponse de nature à révéler l'état de son âme, il tournait la difficulté ou ne répondait pas.

— Vous évitez de me répondre, capitaine, disait alors Wilhelmina; ce n'est pas bien. Doutez-vous de ma discrétion, de mon amitié?

— Oh non! mais ce soir, nous allons nous séparer, peut-être pour toujours.

— Il faut espérer que non, dit vivement la jeune fille. Ma tante et mon oncle seront trop heureux de pouvoir vous remercier de toutes les bontés que vous avez eues pour moi. De mon côté, capitaine, croyez bien que je n'oublierai jamais que je vous dois la vie et l'honneur. Vous serez toujours mon meilleur ami.

Il secoua tristement la tête.

— Vous doutez de moi! s'écria-t-elle avec vivacité.

— Non, miss Wilhelmina; mais tôt ou tard, il arrive dans la vie d'une jeune fille un jour où toutes ces vieilles amitiés s'effacent et doivent s'effacer, devant un autre sentiment plus puissant et plus jaloux. Bonne, aimable et belle comme vous l'êtes, vous serez entourée d'hommages à Vellore, comme vous l'étiez à Mysore. Tôt ou tard votre cœur parlera... s'il n'a déjà parlé, ajouta-t-il avec une émotion contenue.

— A qui voulez-vous faire allusion? dit Wilhelmina qui avait rougi.

— A personne en particulier, mademoiselle, reprit Fitzmoor d'un ton plus calme. Je ne me permettrais pas...

— Je vous demande pardon, capitaine, interrompit-elle, vous pensiez à quelqu'un. Je l'ai bien vu dans vos yeux.

— Ah si vous pouviez lire dans mes yeux tout ce que je pense! s'écria-t-il avec un élan plus fort que sa volonté.

— Eh bien?... dit-elle d'une voix un peu tremblante, avec un mélange de crainte et de curiosité.

Mais le capitaine avait déjà repris son empire sur lui-même.

### VII.

Au bout d'un quart d'heure d'entretien, Wilhelmina avait amené le capitaine à lui raconter son histoire. Cette histoire, fort simple du reste, était celle de bien d'autres officiers.

Le père de Fitzmoor, riche négociant d'Aberdeen, était mort de chagrin après avoir perdu toute sa fortune dans la faillite de la fameuse maison Balkler et compagnie, de Calcutta. Un ami de la famille avait fait obtenir à Williams Fitzmoor une commission d'enseigne au 9<sup>e</sup> régiment de cipayes. Dans l'armée de la Compagnie, l'avancement n'a lieu qu'à l'ancienneté et dans le même régiment. Fitzmoor, qui venait d'être nommé capitaine depuis quelques mois, avait par conséquent bien longtemps à attendre pour atteindre au grade de major, son bâton de maréchal.

Il se plaignait avec tristesse, mais sans amertume, d'être obligé de rester dans cette sphère bornée, sans qu'il lui fût possible de rien faire pour modifier son avenir.

— Vous êtes donc ambitieux? lui demanda miss Mac-Slane.

— Oh oui! s'écria-t-il. Maintenant plus que jamais. Malheureusement, je ne puis rien espérer.

— Qui sait ce que nous réserve la Providence? dit la jeune fille. Quelques jours nous vous verrons officier supérieur.

— Il sera trop tard! répondit-il comme involontairement.

— Pourquoi trop tard? demanda miss Mac-Slane, qui se sentit rougir et qui regrettait déjà son indiscrete question.

Fitzmoor la regarda fixement. Il fut évidemment sur le point de répondre la vérité, mais il se contint. Il baissa les yeux et fit une réponse évasive. Puis, il laissa retomber sa tête sur sa poitrine, et marcha silencieusement à côté de la jeune fille.

(A suivre).

# Grande vauquille.

83. Lundi prochain 10 courant, il y aura une vauquille au jeu des neuf quilles, chez Henri Breithaupt, à Port-Rolland, d'une valeur de 200 fr. Le jeu est couvert, et bonne réception est réservée aux amateurs.

84. Le soussigné, en réponse à un article signé Auguste Martenet, et qui a été inséré dans le n° 45 de la **Feuille d'avis de Neuchâtel**, prévient les personnes qui peuvent être redevables à l'établissement de scierie sis au bas du village de Serrières: que le susdit Auguste Martenet n'ayant pas été nommé liquidateur de la société qui a existé entre eux, elles peuvent aussi bien et en toute sécurité payer entre ses mains qu'entre celles de son ancien associé. En conséquence il les invite à ne tenir aucun compte de l'article en question, contre lequel il proteste par le présent.

Neuchâtel, le 6 juin 1861. **Elisée GIGNET.**

85. Une institutrice brevetée aimerait se placer dans une famille ou dans un institut. M le pasteur Wittnauer, à Cornaux, est prêt à donner tous les renseignements désirables.

86. François Fornachon, maréchal à Peseux, demande pour apprenti un jeune homme fort et intelligent, de l'âge de 16 à 17 ans.

87. Les **Communiers de Neuchâtel** domiciliés dans le ressort municipal du dit lieu, âgés de 18 ans révolus et possédant les qualités requises par le règlement pour être électeurs, sont invités à réclamer à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, les lundi et mardi 10 et 11 juin prochain, chaque jour de trois à 8 heures du soir, leurs cartes d'entrée pour l'assemblée générale qui doit avoir lieu le 15 juin prochain à 9 heures du matin au temple du haut.

Les communiers qui n'ont pas encore été inscrits dans les rôles devront être munis de leurs actes de naissance ou des autres pièces destinées à constater leur qualité.

Neuchâtel, le 50 mai 1861

Au nom du comité électoral  
*Le président,*  
**Louis-Philippe de PIERRE.**

88. On demande à emprunter fr. 2.500 sur première hypothèque d'une valeur au moins triple. S'adr. à A. Junier, notaire, à St-Blaise.

## MUNICIPALITÉ DE NEUCHÂTEL.

89. L'ouverture des bains de l'Évole, du Port et du Crêt, a eu lieu le jeudi 6 juin courant 1861.

Les tarifs d'abonnem. sont fixés comme suit:

Abonnement par saison et par personne	fr. 5 <sup>00</sup>	fr. 5 <sup>00</sup>	fr. 4 <sup>00</sup>
Abonnement par mois et par personne	» 2 <sup>50</sup>	» 2 <sup>50</sup>	» 2 <sup>00</sup>
Bains isolés	» 0 <sup>20</sup>	» 0 <sup>20</sup>	» 0 <sup>15</sup>
Bains pour enfants au-dessous de 12 ans	» 0 <sup>15</sup>	» 0 <sup>15</sup>	» 0 <sup>10</sup>

Les bains du Crêt sont parfaitement libres; la taxe ne se prélève que lorsqu'on fait usage des cabines.

S'adresser pour les abonnements à la direction de police municipale, soit aux gardes-bains qui transmettront les inscriptions. — Pour les bains isolés, s'adresser directement à l'établissement.

Neuchâtel, le 5 juin 1861.

*Direction de police.*

## Municipalité de Neuchâtel.

90. Le poste d'**Officier de l'état civil** étant à repourvoir par suite du décès de M. Etienne Grangier, les personnes qui auraient l'intention de postuler ces fonctions, sont priées de bien vouloir faire parvenir leur demande par écrit à la direction soussignée, jusqu'au 15 juin courant.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> juin 1861.

*Direction de police municipale.*

91. La place de maître boulanger de l'ancienne boulangerie par actions de cette ville, devenant vacante pour le 15 juin, les personnes qui pourraient avoir des vues sur ce poste, et qui se croiraient à même de le remplir convenablement, sont priées de faire immédiatement leurs offres de service à M. le président de l'établissement. — Il sera inutile de se présenter sans preuves de capacité, de moralité et de probité

# Heures fatales pour les consignations au Bureau des Postes à Neuchâtel

DESTINATIONS.	EXPÉDITIONS.				DESTINAT.	EXPÉDITIONS.				DESTINAT.	EXPÉDITIONS.			
	Heur.	Heur.	Heur.	Heur.		Heur.	Heur.	Heur.	Heur.		Heur.	Heur.	Heur.	Heur.
Arau	11 <sup>30</sup>	11 <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>		Espagne	8 <sup>35</sup>				Peseux	7	III <sup>30</sup>		
Arbourg	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>			Fenin	III <sup>30</sup>				Porrentruy	7	III <sup>30</sup>		
Auvergnier	7 <sup>30</sup>	1 <sup>30</sup>			Fleurier	10 <sup>35</sup>	IV <sup>30</sup>	IX		Pâquier	II <sup>15</sup>	VII <sup>50</sup>		
Anet	IX				Fontaines	11 <sup>30</sup>	IX			Ponts	7	III <sup>30</sup>		
Arberg	IX				Fribourg	7	12 <sup>45</sup>			Pontarlier	10 <sup>35</sup>			
Allemagne { Nord	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	France, nord, centre, midi	10 <sup>35</sup>				Portugal	10 <sup>35</sup>			
{ Sud	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	France, est	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Payerne	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>	
Angleterre	10 <sup>35</sup>				Frauenfeld	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Rochefort	7			
Algérie	8 <sup>30</sup>	10 <sup>35</sup>			Genève	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>		Ragatz	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>
Amérique, pr la France	10 <sup>35</sup>				Gléresse	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Renan	7	10 <sup>45</sup>	VII <sup>50</sup>	
» par l'Allemagne	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Grandson	8 <sup>35</sup>	III <sup>30</sup>			Soleure	7	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>	
Bienne	7	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>		Granges	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Saint-Imier	7	III <sup>30</sup>		
Bâle	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Glaris	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Saint-Aubin	8 <sup>35</sup>	III <sup>30</sup>		
Berne	11 <sup>30</sup>	12 <sup>45</sup>	IX		Genev. s./Coff.	7				Saint-Sulpice	10 <sup>35</sup>	IX		
Boudry	7 <sup>30</sup>	11 <sup>30</sup>	III <sup>30</sup>		Hauts-Genev.	7	II <sup>30</sup>			Saint-Blaise	7	II <sup>15</sup>		
Bevaix	8 <sup>35</sup>	III <sup>30</sup>			Horgen	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Soneboz	7			
Boudevilliers	II <sup>30</sup>	IX			Hollande	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Serrières	7 <sup>30</sup>	I <sup>30</sup>		
Brenets	7	III <sup>30</sup>			Italie	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>		Savagnier	III <sup>30</sup>			
Brot	IX				Indes orient.	10 <sup>35</sup>				Sagne	7	III <sup>30</sup>		
Buttes	10 <sup>35</sup>	IX			Küssnacht	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>			Sardaigne	7			
Brévine	10 <sup>35</sup>	IV <sup>30</sup>			Lausanne	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>		Saint-Gall	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>
Belgique	10 <sup>35</sup>				Landeron	7	II <sup>15</sup>			Schaffhouse	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>
Bex	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>		Locle	7	10 <sup>45</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>	Travers	10 <sup>35</sup>	IV <sup>30</sup>	IX	
Bayards	IV <sup>30</sup>				Lucerne	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>			Tavannes	7			
Bellinzone	7				Loges	7				Thielle	IX			
Berthoud	11 <sup>30</sup>	12 <sup>45</sup>	IX		Lombardie	7				Tourne	III <sup>30</sup>			
Cornaux	7				Langenthal	11 <sup>30</sup>	12 <sup>45</sup>	IX		Tramelan	7	10 <sup>45</sup>	VII <sup>50</sup>	
Cressier	7				Lindau	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>	Thoune	11 <sup>30</sup>	12 <sup>45</sup>	IX	
Colombier	8 <sup>35</sup>	11 <sup>30</sup>	III <sup>30</sup>		Marin	IX				Undervelier	7			
Cortaillod	7 <sup>30</sup>	11 <sup>30</sup>	III <sup>30</sup>		Morges	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>			Unterseen	11 <sup>30</sup>	12 <sup>45</sup>	IX	
Chef-le-Bart	8 <sup>35</sup>	III <sup>30</sup>			Malvilliers	IX				Valangin	II <sup>30</sup>	IX		
Concise	8 <sup>35</sup>	III <sup>30</sup>			Môtiers	10 <sup>35</sup>	IV <sup>30</sup>	IX		Verrières	10 <sup>35</sup>	IV <sup>30</sup>	IX	
Chaux-de-Fonds	7	10 <sup>45</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>	Montmirail	IX				Villeret	III <sup>30</sup>			
Corcelles	7	III <sup>30</sup>			Moutier	II <sup>15</sup>				Villers	III <sup>30</sup>			
Couvvet	10 <sup>35</sup>	IV <sup>30</sup>	IX		Morat	7	12 <sup>45</sup>			Vilars	III <sup>30</sup>			
Cerlier	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>			Morteau	VII <sup>20</sup>				Vully	IX			
Champion	IX				Neuveville	7	II <sup>15</sup>			Winterthur	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>
Chaux-du-Milieu	10 <sup>45</sup>	IV <sup>30</sup>			Neuchâtel	7	10 <sup>35</sup>	VII <sup>50</sup>		Vevey	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>	
Coire	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>	Noirmont	7	10 <sup>35</sup>	VII <sup>50</sup>		V.-de-Ruz Nord	II <sup>30</sup>			
Courtelary	10 <sup>45</sup>	VII <sup>20</sup>			Nyon	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>		V.-de-Ruz Sud	III <sup>30</sup>			
Coffranes	7				Olten	8 <sup>35</sup>	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>		Yverdon	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>	
Délémont	7				Onnens	8 <sup>35</sup>				Zurich	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>
Dombresson	III <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>			Orbe	8 <sup>35</sup>	II <sup>30</sup>	VII <sup>20</sup>		Zofingue	11 <sup>30</sup>	V <sup>50</sup>		
Douane	7				Paris	10 <sup>35</sup>				Zug	7	11 <sup>30</sup>	II <sup>15</sup>	V <sup>50</sup>
Estavayer	8 <sup>35</sup>	VI <sup>20</sup>												

**Légende** { Les chiffres romains dès 1 heure après-midi à minuit inclusivement.  
                  » arabes dès 1 heure du matin à midi inclusivement.

## ÉTAT DES BESTIAUX

abattus dans les abattoirs publics du 5 mai au 1<sup>er</sup> juin 1861.

Noms des bouchers	Bœufs	Vaches	Veaux.	Mout	Porcs.
Vuithier, Auguste	22	—	64	44	—
Breithaupt, Charles	18	—	56	50	—
Ermel, Jean	12	—	24	15	—
Vuithier Fritz	8	—	22	17	—
Vassaux, Daniel	1	5	9	5	—
Schœck, Fritz	—	—	46	25	—
Jaussy, Jean	—	3	—	—	—
Schwab, Charles	—	—	2	2	—
Kropf, Jacob	—	—	2	—	—
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>6</b>	<b>225</b>	<b>152</b>	<b>—</b>

La livre bœuf, veau et mouton, à 60 centimes indistinctement.  
Bœuf et vache 55 c., veau 50, mout. 60. 60 centimes la livre.  
Vend à Serrières et à Auvernier.  
Pour leur compte, ont des pensionnaires.

## Viandes importées dans le courant de mai 1861.

Noms des bouchers	Bœufs	Vaches	Veaux.	Mout	Porcs
Bader, Martin, Saint-Blaise	3	9	25	5	—
Fillinger, Jean, Savagny	1	6	8	4	—
Stucky et C <sup>e</sup> , Avenches	—	4	4	3	—
Vassaux, Daniel, Saint-Blaise	—	2	—	—	—
Läderich, Lydie, Saint-Blaise	—	—	3	—	—
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>38</b>	<b>12</b>	<b>—</b>

Débit: ruelle des Halles.  
» rue des Poteaux.  
» r. des Moulins, Tête noire.  
» rue des Moulins.  
A ses pratiques attirées et porte directement à domicile.

Bader vend bœuf et vache 55 cent. la livre, veau 50 c., mouton 60 cent. — Fillinger vend bœuf, vache et veau 50 cent, mouton 55 cent. — Stucky et Siegrist vend bœuf et vache 55 cent, veau 50 cent, mouton 60 cent. — Lydie Läderich vend veau 50 cent.

94. Une personne de confiance se recommande pour des journées, savonner, récurer, etc. S'adr. au magasin d'épicerie de Louis Delajay, rue du Seyon.

95. Un instituteur allemand, en séjour à Neuchâtel pour se perfectionner dans le français, serait disposé à donner des leçons de langue allemande et de piano. S'adr. chez M. Mansfeld, maison neuve.

## PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 6 Juin 1861.

Pommes de terre, le boisseau	fr. 2
Haricots, légume, le boisseau	5
Pois, le boisseau	4
Grus et habermehl, le boisseau	6
Oufs, la douzaine	50
Beurre en livres	1 20
Beurre en mottes	1 05
Cerises, la livre	25

Foin: 12 chars, à fr. 4<sup>30</sup> le quintal.  
Paille: 22 » » 3<sup>80</sup> »

## PRIX DES CÉRÉALES

Marché de Neuchâtel, 6 Juin 1861.

Froment le boisseau	fr. 3 <sup>55</sup> à fr. 3 <sup>50</sup>
Seigle	» » 2 <sup>50</sup> à » 2 <sup>80</sup>
Orge	» » 2 <sup>20</sup> à » 2 <sup>60</sup>
Avoine	» » 1 <sup>50</sup> à » 1 <sup>70</sup>

## ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE.

Samuel Leuenberg, tailleur de pierre, bernois, et Elisa Catharina Stuki, les deux domiciliés à Neuchâtel. Samuel Vex, vaudois, domicilié à Orbe, et Marie-Susette Mottaz, domiciliée à Neuchâtel.  
Louis-Samuel Favre, employé au chemin de fer, de Provence, et Emilie-Louise Jeanmonod, cuisinière; les deux domiciliés à Neuchâtel.  
Rodolphe Kuffer, cordonnier, bernois, et Barbe Løwe, modiste; les deux domiciliés à Neuchâtel.  
Jonas Henri Philippin, maréchal-ferrant et Rosine-Elisabeth née Baillo, blanchisseuse; les deux domiciliés à Neuchâtel.

DÉCÈS.

Le 31 mai. Elise née Burri, 38 ans, 5 mois, 12 jours, épouse de Henri Monnoz, français.

Le 1 juin. Henri-Louis Montandon, 89 ans, 8 mois, 22 jours, charpentier, époux de Catherine Favre.

Le 4. Frédéric-André Wavre, 54 ans, 4 mois, 8 jours, avocat et notaire, époux de Sophie-Charlotte née Châtelain, de Neuchâtel.

Le 8. Jean-Frédéric Loup, 67 ans, 8 mois, 15 jours, époux de Rose-Marie née Léger, de Neuchâtel.

NAISSANCES.

26. Léontine-Adrienne, à Henri-Alexandre Dumont et à Elise née Fleuty, du Locle.

27. Marie-Elisabeth, à Jean-Jaques Thiébaud et à Marie née Wenker, de Buttes.

28. Marie-Estelle, à Henri Vuille dit Bille et à Henriette née Guinand, bernois.

29. Marie-Augusta, à Charles-Auguste Bonjour et à Marie-Louise née Bonjour, de Lignières.

29. Marie-Elise, à Jean Wicki et à Catherine née Probst, lucernois.

30. Un enfant du sexe féminin, mort-né, à Jean-David Vessaz et à Marianne-Rosette née Guillo, vaudois.</

# COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS

PARAISSANT LE SAMEDI.

## Prix d'abonnement

POUR LA SUISSE :

Un an, fr. 5. — Six mois, fr. 3.  
Trois mois, fr. 1<sup>fr</sup> 70.

Pour l'étranger, le port en sus.

## ON S'ABONNE :

A Travers, chez M. JULES ERBEAU, négociant. — A Couvet, M. JOSEPH EBERHARD, négociant. — A Môtiers, chez M. CHARLES-LOUIS CLERC, négociant. — Aux Verrières, chez M. EDOUARD PETITPIERRE-GRANDJEAN, négociant. — A Buttet, chez M. A. GRANDJEAN, négociant. — A Fleurier, au bureau de cette feuille, et dans toute la Suisse, au bureau des postes ou des gazettes le plus rapproché de son domicile. — Les abonnements et annonces doivent être payés d'avance. — Lettres et argent franco. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

## Prix des annonces :

10 centimes la ligne pour les deux premières insertions et 5 centimes pour les suivantes. — Les avis à insérer doivent être déposés le jeudi dans les bureaux du Val-de-Travers, et le vendredi matin avant 9 heures au bureau du COURRIER.

## Municipalité de Fleurier.

Souscription en faveur des incendiés de Glaris.

La première souscription adressée à M. Jeanrenaud, préfet, en faveur des incendiés de Glaris et dont il a donné quittance est de fr. 1536<sup>fr</sup> 30.

Reçu dès lors :

Par l'entremise de M. Coulon, fr. 400.

Par 1 nouveau souscripteur, » 3.

fr. 403.

Cette valeur également adressée à M. le préfet Jeanrenaud, forme ainsi à ce jour avec la première une somme de fr. 1939<sup>fr</sup> 30.

Fleurier, le 7 juin 1861.

Au nom du Conseil municipal :

Le président, ULYSSE JEQUIER. Le secrétaire, H. PETITPIERRE.

## Immeubles à vendre.

Le syndic à la masse de défunt Henri-François Thiébaud, exposera en vente par enchères publiques, à la séance extraordinaire de la justice de paix et à la salle de justice de Môtiers, le **vendredi 28 juin prochain**, à deux heures près midi, les immeubles de cette masse situés au village de Couvet, consistant :

a) En une très vaste maison, ayant six logements, deux chambres indépendantes, granges, écurie, remise et sept caves (l'emplacement des anciens moulins de Couvet).

b) Un vaste terrain y adossé, cultivé partie en jardins et aisances.

c) Un second petit bâtiment servant de grange et d'écurie au midi du précédent.

d) Un petit jardin séparé, en bise du second bâtiment.

## A VENDRE

une jolie petite propriété située à cinq minutes

Feuilleton du Courrier du Val-de-Travers. 2

## Un corsaire sous la terreur.

PAR G. DE LA LANDELLE.

Suite.

LA BASTIDE DU CAPITAINE.

Nous allons chercher asile à Marseille; voici deux jours entiers que nous n'avons pris de nourriture, et les forces m'ont manqué. Nous avons passé la nuit à venir jusqu'ici par des chemins détournés, grimant de rocher à rocher, évitant les routes publiques, escaladant les murs garnis de verre, qui nous ont mis en sang. J'ai dit la vérité; notre sort est entre vos mains. Quoi que vous fassiez, mademoiselle, vous n'avez rien à craindre de nous; mais, je vous en supplie, laissez fuir ce bon matelot, qui n'est coupable que d'un dévouement sans bornes pour moi.

Pendant ce récit, une vive émotion s'était peinte sur le physionomie de la jeune fille. Elle se préparait à répondre, et déjà Louis de Touranges s'applaudissait de sa franchise: il était sûr d'avoir inspiré un bienveillant intérêt, il était plein d'espoir en cette ingénieuse sympathie que le malheur inspire aux femmes, lorsque Marie pâlit tout à coup, et s'écria :

— Mon Dieu! ils sont perdus! Sainte Vierge, prenez pitié de nous!

— Ils ne nous auront pas vivants, j'en réponds! dit en même temps Chrétien, qui sauta sur une paire de pistolets.

L'officier ne comprenait rien à cette exclamation suivie d'un profond silence, mais il entendit à son tour des voix tumultueuses qui hurlaient le terrible *Ca ira!* Il s'arma aussi; puis, se ravissant :

— Pourquoi viendraient-ils ici plutôt qu'ailleurs? dit-il.

— Reculez, ajouta Marie; vos ombres paraissent sur les rideaux.

En ce moment, le groupe de chanteurs passait devant la porte; les clameurs s'éloignèrent peu à peu.

de la ville de Neuchâtel, consistant en une maison ayant cave, rez-de-chaussée et un étage composé de 7 pièces et dépendances, dans un état de propreté parfait; un petit bâtiment renfermant une buanderie, un autre petit bâtiment renfermant une écurie et un fenil, un jardin garni d'arbres fruitiers. Le tout d'une contenance d'environ deux ouvriers (ancienne mesure).

Cette propriété est agréablement située au-dessus de la ville de Neuchâtel, on y jouit d'une vue très-étendue sur le lac et sur les Alpes.

Les conditions de la vente sont favorables. S'adresser au notaire Bachelin, à Neuchâtel.

## MONTES.

Le citoyen Frédéric-Louis Montandon exposera en mises par voie d'enchères publiques, dans sa forêt au Gicle, montagne de Travers, près la Moua, 170 billons de 18 pieds bien conditionnés et mis en piles, environ 30 chars de bois de sapin et plusieurs centaines de fagots. Les mises auront lieu le **samedi 22 juin courant**, dès une heure après midi.

## AVIS.

L'administration des forêts et domaines de l'état exposera en montes publiques, aux conditions qui seront lues aux enchères, le **samedi 17 juin courant**, à 2 heures après midi, les récoltes en foin et regain des propriétés suivantes :

Du Grand-Clos, du Pré-Vattel et de Son Môtiers ou tilles de l'état.

Le rendez-vous est sous la maison de ville à Môtiers, le samedi 17 juin, à 2 heures après-midi.

## AVIS.

6. Demoiselle Augustine Juvet, à Saint-Sulpice, exposera en montes par enchères publi-

— Vous êtes notre ange tutélaire, mademoiselle, reprit alors l'officier qui avait lu sur ses traits tout ce qu'elle avait éprouvé de terreurs. Mais, de grâce, chez qui sommes-nous?

— Je m'appelais Marie, répondit-elle en souriant tristement; un beau nom celui de la sainte Vierge, ma patronne; c'était ma pauvre mère qui l'avait choisi.

Après un court silence, elle ajouta, en quelque sorte à regret :

— Maintenant ils me nomment Décia; c'est la volonté de mon père.

Les marins surent bientôt qu'elle était fille du vaillant Décia Charabot, l'un des corsaires les plus estimés de Marseille, aussi généreux que brave, mais très-ardent républicain.

— Restez ici, monsieur de Touranges, continua-t-elle, attendez son retour, il ne me refuse rien : il vous sauvera.

Chrétien écoutait la jeune fille avec admiration, et des larmes de reconnaissance brillaient dans ses yeux, quand deux coups violemment frappés à la grille jetèrent de nouveau l'épouvante parmi les réfugiés.

— Est-ce toi, mon père? dit Marie.

— Ah! il n'y est pas!... On l'attend. Ouvrez-nous, citoyenne, répondirent plusieurs voix; nous te tiendrons compagnie jusqu'à son retour.

— Vous le trouveriez certainement à son bord.

— Ouvrez-nous! te dis-je; ne reconnais-tu pas le citoyen commissaire Scipion?

Décia, n'osant différer, de crainte de paraître suspecte, indiqua de la main à ses hôtes la porte d'un petit cabinet, où ils se blottirent précipitamment. Elle rentra suivie de trois hommes vêtus de carmagnoles et coiffés de bonnets rouges.

Le premier cependant était mis avec une certaine recherche; il s'efforçait d'attirer sur lui l'attention de la jeune fille, paraissait heureux de pouvoir la tutoyer sans gêne, et profitait de l'usage avec une affectation marquée.

— Je regrette vivement, lui disait-il, l'absence de ton père; avec la protection de son ami Scipion, je viens tenter une dernière démarche auprès de lui. Mais pourquoi

ques, les récoltes pendantes en racine de ses champs et de son clos audit Saint-Sulpice, le **lundi 17 juin courant**, à deux heures après-midi.

Le rendez-vous est chez l'exposante.

## A VENDRE.

7. On offre à vendre un **burin fixe**, ayant très peu servi et un percé-droit. S'adresser au bureau de cette feuille.

## AVIS.

On vendra, **samedi 8 juin**, à 2 heures après midi, à la maison de ville de Môtiers, une machine à graver, assortie pour la gravure de la lettre et pouvant servir à d'autres genres de gravure. Cette machine est neuve et très bien établie.

## LIQUIDATION.

## PELLETIERIES, CHAPELLERIE.

Les syndics à la masse en faillite des citoyens Widmer et Bissat, qui étaient marchands-pelletiers au Locle, vendront de gré à gré, dans le magasin au rez-de-chaussée, côté gauche, de la maison Moser au Locle, **lundi 10 juin courant**, dès les neuf heures du matin, toutes les marchandises en pelletterie et chapellerie, constituant le fonds de ladite masse. Les amateurs et surtout les personnes tenant ce genre de commerce, trouveront un grand choix de belles et bonnes marchandises en pelletterie et chapellerie fines jusqu'à concurrence d'une vingtaine de mille francs, et cela avec des conditions avantageuses; ils pourront de même s'assortir de toutes les fournitures qui se rapportent à ce genre de commerce et de fabrication. Dans la pelletterie surtout, il y a un grand choix de peaux en petit gris, en martre, en loutre, etc., manchons, manchettes, pelisses, boas, victorines, tour de cou en grèbe, en cygne.

hocher la tête, Décia? il ne s'agit plus de mon amour, je ne m'exposerai pas de sitôt à de nouveaux refus de ta part. Je ne sollicite qu'une place de simple volontaire à bord de la *Mouraille*.

Marie étonnée le regarda en face.

— Ta mère était une aristocrate, continua-t-il; elle avait une aveugle antipathie pour moi et les miens; tu as hérité de ses préventions. Je veux en triompher, Décia. Je mériterai l'estime et l'amitié de ton père, tu ne me dédaigneras peut-être plus alors. Il faut être marin, il faut être corsaire pour plaire au capitaine Décia; je l'ai compris, je me fais corsaire.

— Citoyen Agricola, je vois avec douleur que vous n'avez point renoncé à d'inutiles projets, mais vous avez eu tort de vous croire l'objet d'une aversion particulière. N'ai-je donc pas répondu assez clairement à vos propositions?

— Tu m'as fait dire que tu ne m'aimais pas.

— Eh bien?

— J'ai pu espérer que cet arrêt n'était pas irrévocable.

Cette conversation fut interrompue par le commissaire de section, qui jusque-là s'était entretenu de son côté avec le troisième personnage.

— Tu es levée de bien bonne heure, citoyenne? dit-il en s'adressant enfin à la jeune fille.

— J'attends mon père.

— N'a-t-il pas sa clef?

— Il l'avait oubliée hier matin.

— Ah! il n'a pas paru depuis hier matin?

— Non, citoyen.

— Pourquoi donc ces deux verres de vin sur la table?

— C'est... d'avant-hier soir.

— Cela pourrait bien être plus moderne, la petite, dit en prenant la lampe l'inquisiteur habitué aux visites domiciliaires. Il me semble que tu ne méprises pas le plaisir de trinquer en tête-à-tête.

— Elle aime à rire, elle aime à boire! fredonna d'un ton impudent celui qui n'avait pas encore pris la parole.

— Il n'y a pas une heure que ce vin est versé, continua Scipion; le bouchon de la bouteille est encore humide... et ces miettes de pain!... et ces gouttes de vin fraîchement

En vente au bureau de cette feuille :

## INDICATEUR DE LA MARCHÉ DES TRAINS

Correspondances avec les chemins de fer suisses et étrangers.

Service d'été à dater du 1<sup>er</sup> juin.

PRIX : 15 CENTIMES.

**Bon vin blanc à vendre** en gros et en détail, chez J.-U. Aeschlimann, à Fleurier.

### Vente d'une belle forêt.

L'hoirie Petitpierre-Duval, propriétaire d'une forêt de 10<sup>3</sup>/<sub>4</sub> poses située au Brey, à 15 minutes au nord de Couvet, peuplée de grosses plantes de sapin dont l'exploitation est devenue nécessaire, l'exposera en vente par voie d'enchères publiques.

S'adresser, pour la voir, à M. Henri-Auguste Petitpierre-Borel et pour les conditions à J.-H. Borel, notaire, à Couvet.

L'enchère aura lieu à l'hôtel de l'Ecu de France à Couvet, **samedi 29 juin courant**, dès les 8 heures du soir.

### AVIS.

Chez Henri Spring-Rieder, pâtissier, à Fleurier, nonettes de Dijon, biscuits de Rhems, pains d'épices glacés, sucre de pommes, napolitains, etc. — Il se recommande toujours à sa bonne clientèle.

13. Chez Jean-François Mora, cafetier, à Môtiers, grand dépôt de terre ordinaire, assortiment complet d'assiettes, plats, écuelles, etc., au prix le plus réduit.

### A LOUER.

14. Pour cas imprévu, on offre à louer, au centre du village de Travers, un atelier de serrurerie bien achalandé, avec sa fournaise, pouvant servir aussi à un ferblantier, le seul dans la localité. On peut y joindre un appartement neuf, si on le désire. Les personnes qui auraient des vues sur cet établissement, peuvent traiter avec le propriétaire, Simon Grisel, à Travers, soit pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain ou pour Saint-Martin 1861.

15. On offre à louer à Fleurier, au centre du village, pour la Saint-Martin prochaine, un joli **appartement**, composé de plusieurs pièces, 2 cuisines, 2 caves, portion de jardin, bûcher et dépendances. S'adresser au bureau de cette feuille.

16. A louer de suite à Fleurier, plusieurs chambres meublées ou non. S'adresser au bureau de cette feuille.

répandues!... En affaire politique ou criminelle, j'aurais assez de preuves, là, sur cette table, pour te faire tout avouer, la belle enfant; mais les amourettes ne sont pas de mon ressort, poursuivit le commissaire en ricanant; cela regarde plutôt le camarade Agricola. N'est-ce pas, citoyen?

— Oui, en effet, cela me regarde, dit ce dernier, qui pâlit de jalousie et ne maîtrisa pas sans efforts un premier mouvement de colère.

La présence de Scipion le contint sans doute, mais respectueux jusque-là envers Marie, il dépouilla brusquement toute retenue, et passant d'une extrême à l'autre :

— C'est un heureux coquin que ton galant, citoyenne. Ah! ah! je ne suis plus étonné si un brave garçon qui ne te demandait qu'en mariage n'a pas été plus heureux. Après tout, puisqu'il en est ainsi, tu ne me refuseras pas un baiser par occasion... hein! mignonne?

— Je n'ai pas de galant, citoyen Agricola, et laissez-moi, ou je me plaindrai à mon père.

— Laissez-moi! elle a dit : laissez-moi! Serais-tu aristo-crate? demanda sévèrement le commissaire.

Décia tremblait et rougissait.

Du fond du cabinet, les marins n'entendaient pas sans frémir les révoltantes plaisanteries des trois sans-culottes; ils serraient convulsivement leurs crosses de pistolet, et sans la crainte de compromettre leur jeune protectrice, ils eussent certainement fait irruption dans la chambre. L'indignation allait triompher de leur prudence, quand la voix du capitaine Charabot se fit heureusement entendre au dehors.

— Hé! Décia, viens m'ouvrir, j'ai oublié ma clef.

— Vous voyez bien, citoyens! dit-elle en essuyant ses pleurs; puis elle sortit en courant.

— Je l'en aurais crue incapable! murmura Scipion quand elle fut partie. Oh! les femmes! bonnes républicaines ou royalistes maudites, c'est toujours la même chose; il ne faut pas se fier à la plus candide.

— Son amoureux est peut-être caché par ici, reprit Agricola en se levant.

— Impossible! elle attendait son père, et Décus n'entend pas raillerie sur ce chapitre. Brisons là; parlons de

17. On offre à louer à Fleurier, un **appartement** composé de quatre chambres et dépendances. S'adresser à MM. Claude Vaucher, à Saint-Georges près Yverdon, ou à Louis-Ulysse Lebet, à Fleurier.

Pour cause de départ, A. Duvoisin, offre à remettre de suite un appartement chez Gustave Lebet-Borel, à Fleurier.

### Demandes et offres de services.

EDOUARD JEANRENAUD, tailleur, à Fleurier, se recommande pour tout ce qui concerne sa partie; il se charge du raccommodage et dégraissage de toute espèce de vêtement; il se rendra en journée chez les personnes qui le désireront. — Son domicile est dans la maison de M. Guye de Sassel, quartier Vaucher, à Fleurier.

20. Une jeune fille, munie de bonnes recommandations, désire trouver une place pour soigner des enfants. S'adresser au bureau de cette feuille.

21. Un homme de confiance, âgé de 26 ans, désire trouver une place quelconque dans un magasin ou un bureau, au besoin, il est à même de tenir une comptabilité ou correspondance. S'adresser au bureau de cette feuille où l'on indiquera.

### AVIS.

Le soussigné prévient le public de Fleurier, Saint-Sulpice, Buttes et Côte-aux-Fées, qu'il se charge de retirer en gare à Boveresse les marchandises adressées aux personnes de ces localités, et qu'elles n'ont qu'à remettre leur feuille signée, chez H. Gex fils à Fleurier.

PIERRE HENNY.

### On demande

Un jeune homme de 14 à 15 ans, comme aide dans une maison de librairie à Neuchâtel. Il est indispensable qu'il sache bien lire et écrire, et qu'il soit assez intelligent pour s'occuper de la vente. On demande aussi qu'il soit bien recommandé, car il s'agit d'un emploi de confiance. S'adresser pour les conditions, au bureau du *Courrier du Val-de-Travers*, à Fleurier.

### AVIS DIVERS

La commune de Couvet rappelle au public, que défense est faite de s'écarter des chemins et sentiers publics, avertissant que toute personne surprise à traverser ou à enlever des fruits de quelque nature que ce soit sur un champ d'autrui, sera gagée et rapportée à l'autorité. Les messelliers sont requis de veiller à la stricte observation du présent avis.

Couvet, le 5 juin 1861.

LE SECRÉTAIRE DE COMMUNE.

nos affaires.

Cette réponse retint Agricola, qui allait ouvrir la porte du cabinet.

Visiblement préoccupé de ce qu'il croyait avoir appris, il se promenait à grands pas. Il avait pu, au premier moment, chercher à se venger en affectant un ton de mépris; mais il aimait Marie au point d'avoir voulu pour elle renoncer à toute ambition politique, et de s'être résigné à risquer sa vie comme simple volontaire à bord du corsaire de Charabot. Les refus réitérés de la jeune fille n'avaient pas lassé sa constance. Il n'avait point reculé devant le sacrifice de son avenir d'ardent patriote. Aussi n'était-ce point quelques impertinences qui pouvaient satisfaire sa jalousie, maintenant qu'il croyait voir la preuve d'une intrigue dans ces verres encore humides posés sur la table. Il marchait en souriant avec rage et restait absolument étranger à ce qui se passait autour de lui.

Le chef de la bande en profita pour reprendre sa conversation avec le troisième sans-culotte :

— Ainsi, Vincent, résumons-nous, lui dit-il : tu te nommes Régulus, et pas un mot de ton passé.

— Sois tranquille; la république elle-même me coffrerait; j'y joue ma liberté, la tienne, et nos têtes par dessus le marché.

— C'est entendu.

— Ce gaillard-là nous a bien gênés avec sa sottise passion, reprit Vincent. L'imbécile! venir chez les gens à deux heures du matin, lorsqu'ils sont en affaires, et s'y planter jusqu'au jour! J'ai vu le moment où il nous empêchait de convenir de nos faits.

— Il a bien fallu en passer par sa fantaisie, d'autant plus qu'il est fort important pour moi de me débarrasser de lui. Agricola exerce une influence du diable dans la section des Piques, où je crains toujours qu'il n'usurpe ma place.

— Qu'il embarque donc! J'aurais mieux aimé pourtant n'avoir rien de commun avec lui. Je ne tiens pas à être connu, moi!

— Je le sais; silence!

— Citoyen Scipion, s'écria tout-à-coup Agricola, je te remercie de tes bons offices. Adieu la course! Inutile de

### Vauquille au Bois-de-Croix.

**Dimanche prochain 8 juin courant**, dès 1 heure après midi, le soussigné exposera au jeu de quilles, une répartition en 12 primes : un beau mouton, une seille en cuivre, une *co-casse* (bouilloire) en fer battu, 2 grands plateaux, une cruche à eau, un panier de boucherie, un panier à pain, une cafetière et quelques bouteilles de vin.

Les conditions seront affichées en français et en allemand.

JEAN MULLER, aubergiste.

Théâtre de la société du Grutli de Fleurier.

DIMANCHE 8 JUIN 1861

## ORGETORIX,

ou les Helvétiens du temps de Jules-César.

Tragédie en trois actes.

Ouverture des bureaux à 6 heures du soir. — On commencera à 7 heures.

Premières places, 70 centimes. Secondes, 50. La musique de M. Jausslin alternera entre les actes.

Le public est prévenu que les bains de Fleurier sont ouverts.

J.-U. AESCHLIMANN,  
A FLEURIER.

### AVIS.

Le second tir de la société des carabiniers du Val-de-Travers aura lieu à la Côte-aux-Fées, le **dimanche 16 juin prochain**.

Réunion des carabiniers, devant la Couronne, à Fleurier, à 6 heures précises du matin.

Au nom du comité :

SPRING-RIEDER, secrétaire-caissier

### AVIS.

Le jour du tir de l'abbaye de Saint-Sulpice a été fixé au **samedi 15 juin prochain**. Il y aura une répartition à la carabine et une somme de 70 francs exposée au jeu des quilles. Le tir de la compagnie des mousquetaires aura lieu le jour précédent, vendredi 14 juin; il y aura aussi une répartition et de beaux levants au jeu des quilles.

LE SECRÉTAIRE.

### Abbayes de Travers.

Par suite de circonstances imprévues, le comité a changé les jours de tir de ces corporations et les a fixés comme suit :

Nouvelle abbaye et prix militaire au **samedi 3 août** et l'ancienne abbaye au samedi suivant **10 août 1861**, chaque jour dès les 9 heures du matin.

LE COMITÉ.

faire la cour au père du moment que mes sentiments pour la fille ont émigré avec armes et bagages. Je reste à terre, c'est décidé!

Le commissaire haussa les épaules et allait répliquer, quand Décus Charabot poussa la porte avec violence et entra.

C'était un homme de haute stature, aux formes athlétiques, à la voix impérieuse, il ne cherchait pas à dissimuler sa fureur, et faisait trembler la bastide par de formidables imprécations. Une hache, un sabre, deux pistolets garnissaient sa ceinture.

— N'est-ce pas assez, cria-t-il, d'avoir sur les bras les Espagnols, les Italiens, les Anglais, et de se battre tous les jours au large! Faut-il qu'on massacre, jusque sur les quais de Marseille, les défenseurs et les pères nourriciers de la patrie! De faux frères, citoyens, viennent de poignarder mon second; on l'accusait de modérantisme, mille noms! Un homme que j'ai vu arranger les Anglais comme ça!...

Le corsaire, à ces mots, pour donner plus d'expression à son discours et suivant l'usage gesticulateur des Provençaux, avait fait un moulinet de hache autour de sa tête.

— Citoyen commissaire, poursuivit-il, ce sont les hommes de ta section qui ont commis le meurtre; je le sais, et je demande justice de ceux qui restent. J'ai commencé par en abattre une demi-douzaine, mais les autres se sont enfuis.

— Un vrai républicain ne doit pas se faire justice par lui-même; respect à la loi, liberté, égalité... dit Scipion d'un air dogmatique.

D'un geste qui fit trembler les trois sans-culottes, Charabot l'interrompit.

— Je n'aurais pas vengé mon second sur des assassins! s'écria-t-il.

Le commissaire de section ne jugea pas à propos de maintenir la conversation sur ce terrain dangereux.

La suite au prochain numéro.

Société des bateaux à vapeur du lac de Neuchâtel.

# SERVICE D'ÉTÉ

A PARTIR DU 1 JUIN 1861

## MORAT-NEUCHÂTEL.

### Coïncidences

à NEUCHÂTEL. avec les trains du Jura industriel et du Franco-Suisse.  
à MORAT, avec les Postes fédérales pour Berne (Interlaken-Thoune), Fribourg et Payerne.

Départs de Morat . . . . .	5 h. 30. — 9 h. 40 du matin; — 3 h. 30 du soir.
Arrivées à Neuchâtel . . . . .	7 h. — — 11 h. 05 du matin; — 5 h. — du soir.
Départs de Neuchâtel . . . . .	8 h. — du matin; — 1 h. 45, — 6 h. — du soir.
Arrivées à Morat . . . . .	9 h. 30 du matin; — 3 h. 15, — 7 h. 30 du soir.

## NEUCHÂTEL-ESTAVAYER-YVERDON

Départs de Neuchâtel . . . . .	7 h. 30 du matin, — 5 h. 15 du soir.
— d'Estavayer . . . . .	9 h. — du matin; — 6 h. 45 du soir.
Arrivées à Yverdon . . . . .	10 h. — du matin; — 7 h. 45 du soir.
Départs d'Yverdon . . . . .	5 h. 20 du matin; — 3 h. — du soir.
— d'Estavayer . . . . .	6 h. 20 du matin; — 4 h. — du soir.
Arrivées à Neuchâtel . . . . .	7 h. 50 du matin; — 5 h. 30 du soir.

en touchant les stations intermédiaires.

### PRIX RÉDUITS.

Billets de retour à moitié prix, valables pour trois jours.

## AUX QUATRE NATIONS

Rue Purry numéro 4, à Neuchâtel, près la banque cantonale.

# GRANDE LIQUIDATION

DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS  
POUR HOMMES ET ENFANTS.

**M. Samuel BRUNSCHVIG** a l'honneur d'informer le public que devant liquider d'ici à la Saint-Jean les marchandises qu'il a en magasin, il a reçu l'ordre de faire encore un plus grand rabais sur toutes les marchandises qui lui restent; il prie les personnes qui n'ont pas encore visité cet établissement, de venir comparer avec les marchandises des autres établissements du même genre, et s'assurer par elles-mêmes du rabais réel qui les engagera certainement d'acheter *aux Quatre Nations* rue Purry, n° 4, en face la rue du Musée.

On y trouvera un grand choix de paletots légers, depuis 5 fr. pour MM. les employés de bureau et 2000 pantalons pur fil pour ouvriers, à fr. 2»25.

On est prié de bien faire attention à l'adresse.

**Mlle Élisabeth Guenin, tailleur à Couvet,** offre ses services pour tout ce qui concerne son état, elle ne négligera rien tant pour la bienfaisance, que pour la célérité, afin de contenter sa clientèle.

Son domicile est, maison de M. Fritz Borel-Petitpierre

## CAFÉ-RESTAURANT

A COUVET

dans la maison du capitaine Rössinger, tenu par Bohy qui s'efforcera avec de la bonne consommation et un service actif de satisfaire le public.

**BOHY, tailleur de pierres et maçon, à Couvet,** se recommande pour tout ce qui concerne son état, et se charge aussi bien des bâtisses que des réparations.

## HOTEL DU NORD

(Ancienne Couronne),

Rue du Rhône, 138, à Genève.

TENU PAR

**HENRI-CH. PORRET FILS,**

DU CANTON DE NEUCHÂTEL.

Il se recommande à MM. les voyageurs et aux familles qui voudront bien loger chez lui, qu'il s'efforcera de mériter leur confiance tant par la modicité de ses prix que par un service propre et actif.

Table d'hôte à midi un quart, à 2 fr. 50 c. Service à la carte et à toute heure.

Écurie et remise.

## AVIS.

E. Lœw, sellier, aux Verrières, se charge de la transformation des anciens Képis à la nouvelle ordonnance, ainsi que du noirçissage des buffletteries.

### RHABILLAGES DE MONTRES.

Le soussigné, horloger, à Couvet, a l'honneur d'informer le public, qu'il se charge de rhabiller les montres et pièces d'horlogerie en tout genre; il retournera par la poste celles qui lui seront envoyées.

ALCIME ROBERT.

### Objets perdus ou trouvés.

39. Lundi 3 juin, un porc s'est sauvé depuis Lafond; les personnes qui pourraient en donner des indices, sont priées d'en prévenir Louis Kunz au dit lieu, qui promet une bonne récompense.

M. Hirsch, directeur de l'Observatoire cantonal, a adressé à la commission d'inspection de cet établissement le rapport pour l'exercice de 1860-61.

Messieurs,

C'est sur ma proposition que le conseil d'état a inscrit dans le règlement de l'observatoire la disposition, d'après laquelle l'observatoire cantonal est visité chaque année par une commission, à laquelle le directeur doit faire rapport sur l'état de l'établissement. En sollicitant l'institution d'une telle commission, j'ai été guidé par la réflexion qu'un établissement comme le nôtre, qui a un caractère mixte, en partie scientifique, en partie pratique, aurait besoin d'un intermédiaire entre lui et l'autorité supérieure; d'un intermédiaire qui en donnant à cette dernière la garantie que l'établissement remplit bien le but pour lequel il a été fondé, serait en même temps l'avocat des intérêts de la jeune institution, qui surtout au commencement de son existence et avant que son utilité soit généralement comprise par l'opinion publique, aura besoin d'être protégée et soutenue. La commission, qui compte dans son sein les directeurs des deux départements avec lesquels l'observatoire est naturellement en rapport, un membre de la société scientifique du pays, et enfin deux représentants de l'industrie nationale, dans l'intérêt de laquelle l'observatoire a été créé, est certainement bien constituée pour remplir ces deux fonctions. Aussi, Messieurs, est-ce avec un profond sentiment de ma responsabilité que je vous rendrai compte de la marche et de l'état actuel de l'observatoire, et en même temps c'est avec une entière confiance que je vous soumettrai les propositions et les demandes que je croirai nécessaires dans l'intérêt de notre établissement et que je vous prierai de vouloir bien appuyer de votre autorité auprès du gouvernement.

Pour mieux coordonner la masse de détails dont je devrais vous entretenir, je diviserai mon rapport en différents chapitres. Je parlerai d'abord du bâtiment et de sa construction; je traiterai ensuite des instruments, de leur entretien, des changements faits ou à faire, etc. Je vous rendrai compte de l'état de la bibliothèque. Un autre chapitre traitera du service pratique de l'observatoire, de la transmission de l'heure et de l'observation des chronomètres. Enfin je vous parlerai des travaux scientifiques de l'observatoire, des observations astronomiques et météorologiques. Et comme c'est le premier rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre, je le ferai précéder d'un exposé historique de la construction de l'observatoire.

**I. Résumé historique.** — Vous savez, Messieurs, que la fondation de l'observatoire a été provoquée par l'initiative de quelques-uns de nos meilleurs citoyens et horlogers distingués, parmi lesquels je crois devoir citer M. Henri Grandjean, du Locle, qui, voulant développer l'horlogerie de précision et améliorer en général la qualité des produits de l'industrie nationale, avaient compris la nécessité d'un observatoire. Le gouvernement appréciant toute l'importance d'un tel établissement, nomma une commission pour étudier le projet. Cette commission, après avoir discuté un premier projet, me fit l'honneur de me consulter à mon passage à Neuchâtel, au mois de mars 1858, et adopta un projet que je lui avais soumis avec un rapport motivé et accompagné d'un plan de construction. Le grand-conseil, dans sa session du mois de mai 1858, ratifia ce projet que le gouvernement lui avait proposé. Appelé par le conseil d'état aux fonctions de directeur du nouvel établissement, je commandai immédiatement au mois de juin les instruments principaux dans les célèbres ateliers de Munich, la pendule sidérale chez M. Winnerl, de Paris, et sur ma proposition, le gouvernement ouvrit un concours dans le pays pour deux autres pendules astronomiques. Au mois d'août, je vins de Paris pour faire l'orientation de l'emplacement et pour arrêter avec M. G. Guillaume, directeur des travaux publics, et M. Rychner, architecte, les détails de la construction, qui commença dans l'automne de la même année, de sorte que le bâtiment fut sous toit avant l'hiver. Installé définitivement à Neuchâtel, dès le mois d'avril 1859, je surveillai la construction des salles d'observation et je dirigeai la pose des piliers d'instruments d'après des observations astronomiques faites avec le théodolite astronomique d'Ertel. Dans le courant de l'été j'arrétai avec M. Hipp, alors chef de l'atelier fédéral des télégraphes, l'organisation de la transmission de l'heure aux Montagnes et je commandai les appareils nécessaires. Au mois d'août, je me rendis à Munich, pour y inspecter les instruments avant leur achèvement et m'entendre avec les artistes sur quelques détails.

Le cercle méridien est arrivé à la fin du mois d'août et

nous l'avons posé, M. Ertel et moi, dans la première semaine de septembre, de sorte que le 8 septembre 1859, on a pu faire la première observation méridienne. Ce n'est qu'au mois de janvier 1860 que la lunette parallactique est arrivée et à cause de la mauvaise saison je ne l'ai montée qu'au mois de mars.

Les instruments météorologiques nous ont été livrés par M. Fastré aîné, de Paris, en partie au mois d'octobre 1859, en partie au printemps de 1860.

Dans le courant du printemps de 1860, les pendules annoncées pour le concours nous sont parvenues; une d'elles cependant, le régulateur de M. Girard, de la Chaux-de-Fonds, était monté déjà au mois de septembre 1859, et a servi provisoirement de pendule sidérale. La pendule électrique de M. Shepherd, de Londres, était arrivée au mois d'octobre 1859.

Après que, sur la demande de notre gouvernement, le conseil fédéral eut accordé au mois d'octobre 1859, l'autorisation de transmettre télégraphiquement l'heure aux Montagnes, les constructions et appareils télégraphiques ont été terminés et mis en fonction au mois de juin 1860, de sorte que depuis le 25 juin l'heure a été envoyée à la Chaux-de-Fonds, au Locle et à Berne. En même temps, l'observatoire reçut le chronographe de M. Hipp.

Au mois de juillet, le gaz a été conduit à l'observatoire, et depuis ce temps la mire méridienne du nord fonctionne.

Enfin, au mois de décembre, le paratonnerre qui avait été commandé déjà au printemps, a été monté. Tout dernièrement, M. Winnerl a installé sa pendule sidérale avec appareil électrique.

**II. Bâtiment et construction.** — Le bâtiment est en général très satisfaisant; la solidité des supports d'instruments ne laisse surtout rien à désirer. La fermeture des volets est bonne et n'a laissé pénétrer qu'un peu de neige fine que des vents d'une violence extrême de cet hiver ont chassée même à travers les fenêtres. La coupole ne laisse également rien à désirer sous ce rapport, et en même temps elle a pleinement répondu au but que je me proposais en la construisant à doubles parois. Même pendant les plus grandes chaleurs de l'été, la température sous la coupole n'a pas sensiblement dépassé celle de l'air extérieur, ce qui contribuera essentiellement à conserver le bel instrument qu'elle abrite. Le mécanisme qui sert à ouvrir et à fermer son volet, fonctionne à présent d'une manière satisfaisante, depuis qu'on a paré au rallongement des cordes par des poids de tension.

Malgré l'exposition extrêmement favorable du bâtiment, qui, situé sur le roc, est accessible à tous les vents, nous avons encore assez à souffrir de l'humidité des salles et des logements, inconvénient qui est causé certainement en grande partie par l'année extraordinairement humide que nous venons de passer et par la longue durée des brouillards. Il est à espérer que sous ce rapport les conditions du bâtiment s'amélioreront chaque année. — Pour éviter la condensation de la vapeur sur les instruments dans les jours de dégel subit, j'ai dû mettre pendant l'hiver un petit fourneau à charbon dans la salle méridienne.

La petite glacière qui a été construite dans la cave pour fournir de la glace aux expériences des chronomètres, n'avait pas tenu la glace au delà du mois de juin. J'ai fait augmenter l'épaisseur de la couche de charbon et garnir la double porte de paillassons.

Pour compléter entièrement la construction de l'observatoire, il ne reste plus qu'à ériger la mire lointaine de l'autre côté du lac, dont l'exécution a été retardée l'automne dernier par la maladie prolongée de l'architecte. Je pense l'exécuter dans la bonne saison de cette année.

Enfin, c'est peut-être ici le lieu de mentionner qu'encore aujourd'hui la municipalité n'a pas réussi à satisfaire à l'engagement qu'elle a pris d'amener l'eau potable au Mail. On a bien posé des conduits et placé une fontaine près du stand, mais sauf cinq ou six jours pendant l'été, elle n'a jamais donné de l'eau. Le fait que l'eau est venue plusieurs fois prouve qu'il y a une pression suffisante et qu'il s'agit seulement de mettre les conduits en bon état. Il serait à désirer que l'autorité municipale fût invitée à prendre les mesures nécessaires pour faire couler l'eau régulièrement.

Le petit jardin et le gazon qui entourent l'observatoire se maintiennent et se développent difficilement à cause de l'exposition aride et du peu de terre végétale qu'ils trouvent; cependant, il faut arriver, dans l'intérêt des observations, à couvrir de verdure les murs et rochers qui entourent l'observatoire.

Si la construction de l'observatoire, œuvre toujours difficile, surtout dans une petite ville, a pu être menée à bonne fin dans un temps relativement très court, je me plais à en attribuer le mérite principal à l'intérêt tout particulier que M. le directeur des travaux publics lui a voué, et à l'activité et aux soins intelligents de l'architecte, M. Rychner.

A suivre.

**Extrait de la Feuille Officielle**  
DU 6 JUIN 1861.

**SOCIÉTÉS DE COMMERCE.**

Il résulte d'un contrat de société reçu H.-E. Leuba, notaire à Saint-Sulpice, le 31 janvier 1861, déposé en copie au greffe du tribunal civil du Val-de-Travers et enregistré ce jour, que les citoyens Frédéric Gilles-dit-Mestivier, fabricant de glaces de montres et Henri-Louis-Ami Juvet, maréchal, tous deux domiciliés à Saint-Sulpice, ont formé entre eux une association en nom collectif, ayant pour objet la fabrication, le posage et la vente en gros et en détail des glaces de montres; que la durée de cette association est de six années consécutives, à dater du 1<sup>er</sup> mars 1861, le siège à Saint-Sulpice; qu'il sera établi une succursale à Fleurier; que la raison sociale est **F. Gilles-dit-Mestivier et Compagnie**, et que le citoyen Gilles possède seul la signature sociale. — Môtiers-Travers, le 1<sup>er</sup> juin 1861.

A. L'ÉPLATTENIER, greffier.

**Communiqué**

Il est bon, monsieur le rédacteur, que l'on sache dans le canton, que les citoyens du Val-de-Travers, qui fortunément ou comme abonnés ont lu la correspondance du Locle du 28 mai à la *Gazette neuchâteloise*, sont, nous pouvons dire unanimes, pour stigmatiser comme il le mérite, le citoyen anonyme, qui, non content bien probablement, de n'avoir jamais rien fait pour son pays, se plait encore à insulter un citoyen absent, dont toute la faute est d'avoir été malheureux dans son dévouement sans borne à la chose publique,  
*Un de vos abonnés.*

Nous recevons de M. le pasteur Savoie communication de la lettre suivante :

Glaris, le 3 Juin 1861.

**M. Savoie, pasteur aumônier du bataillon 115, à Môtiers-Travers.**

Nous vous accusons réception de la somme de fr. 470 que vous avez eu la bonté de nous envoyer pour le soulagement des victimes de notre désastre, et provenant d'une quête faite aux casernes de Colombier dans le bataillon 115 et la compagnie 6 des chasseurs détachée. Etant dans l'épreuve, nous avons été profondément touchés de cet envoi qui nous fait bien sentir le prix de véritables amis. Recevez, avec nos vifs remerciements, l'assurance que votre don généreux aura consciencieusement l'application que vous lui destinez.

Nous prions Dieu de vous préserver, dans sa miséricorde, d'un semblable malheur, et nous vous présentons la sincère assurance de notre haute considération et de notre reconnaissance la plus intime.

Pour le comité de secours,  
TSCHUDI, pasteur.

**Etat civil du Val-de-Travers.**

**Fleurier.**

*Promesses de mariage entre* Henri-Alphonse Quidort, Vaudois, et Louise-Adèle Reymond, du Grand-Bayard. — Entre Jean-Baptiste-Alexandre Cabry, Genevois, et Henriette Jeanjaquet, de Couvet. — Entre Auguste-Henri Baumann, Zuricois, et Emma Grosclaude, du Locle. — Entre Louis-Auguste Montandon, de Travers et du Locle, et Adèle-Elvina Gindraux, des Bayards. — Entre Louis-Alcide Marchand, Bernois, et Sophie Kœnig, Turgovienne. — Entre Fritz-Emile Jean-Mairet, des Ponts, et Anna-Cécile Tuller, Bernoise. — Entre Marc-Edouard Golay, Vaudois, et Marie Louise Bähler, Bernoise. — Entre Louis-Jaques-François Maillefer, Vaudois, et Sophie-Frédérique Gysler, Bernoise. — Entre Charles-Henri Barbezat, du Grand Bayard, et Louise Campiche, Vaudoise.

*Naissances.* 1 avril. Louis-James, fils de James-Henri Vaucher. — 4. James-Alexandre, fils de Alexandre-Henri Gaille. — 4. James, fils de F.-Constant Juvet. — 6. Louise fille de Frédéric Leuba. — 6. Paul-Albert, fils de Auguste Pettavel. — 8. Susanne-Lucie, fille de Charles-Louis Leuba. — 8. Jean-Alfred, fils de Vincent Heusi. — 12. Marie-Philomène, fille de Pierre Risse. — 13. Marie-Maria, fille de Louis-Constant Calame. — 15. Marie-Louise, fille de Pierre-Joseph-Jules Simon. — 21. Mina-Orélie, fille de Alexandre Aeschmann. — 28. Edouard, fils de Jean-Siméon Rothen. — 29. Maria-Mathilde, fille de François-Xavier Zutter. — 9 mai. Paul-Albert, fils de Henri-Louis Rochat. — 16. Fritz, fils de Charles-Auguste-Hermann-Léopold Friederichs. — 31. Cécile, fille de Frédéric Roulet. — 21. Elise-Emma, fille de Henri-Constant Ziegler. — 15. Julie-Marie, fille de Félix-Théodore Clerc. — 25. George-Arman, fils de Louis-Joseph-Antoine Walther. — 23. Evelme-Elise, fille de Alexandre Bohy. — 27. Rosine, fille de Ursule Gundi.

*Décès.* 4 avril. Auguste-Edouard Jequier, né le 19 février 1844. — 15. Louise-Emma Bovet, née le 18 février 1855. — 25. Ulysse Reymond, né le 11 février 1829. — 3 mai. Edouard Rothen, né le 28 avril 1861. — 21. Oscar Lebet, né le 19 janvier 1861. — 27. Charles-Frédéric Bertrand, né le 11 juin 1843. — 31. Charles-Louis Bovet, né le 3 novembre 1856.

**Verrières.**

*Mariages.* 27 avril. Delphin-Adolphe Huguenin, horloger, du Locle et de la Brévine, avec Louise-Henriette Landry, des Verrières. — 30. Paul-Joseph Collaud, avec Josephette-Appoline Samey. — Mai 14. Pierre-François Freymond, Vaudois, avec Marie-Zélie Perrier, Vaudoise

*Naissances.* Mai 4. Louis-Albert, fils de Ch.-Joseph Walther, Vaudois. — 4. Tell-Armel, fils de Jacob von Kanel, Bernois. — 9. Rose, fille de F.-Augustin Sandoz-Gendre, Neuchâtelois. — 8. Henri-Zélim, fils de J.-Frédéric Etienne, des Verrières. — 15. Jules-César, fils de Jules-César Dumont, Français. — 20. Arthur-Arnold, fils de Gustave-Justin Simon, Vaudois. — 18. Gustave-Ulysse, fils de Gustave Rosselet, des Bayards. — 21. Julie-Adèle, fille de Henri-Ulysse Fatton, des Verrières. — 27. Enfant né-mort de Ch.-Edouard Haldimann, Bernois. — 31. Aimable-Hypolite, fils de François-Narcisse Depierre, Français. — 25. Erhard, fils de Ch.-Aug. Erb, cultivateur, Bernois.

*Décès* 16 mai. Julien Sandoz-Gendre, négociant, époux de Rosalie née Michaut, de la Chaux-de-Fonds, né le 18 janvier 1820. — 16. Julie-Henriette née Colomb, veuve de Henri-David Redard, né le 27 décembre 1782. — 16. Henri Auguste, fils de César-Gustave Giroud, des Bayards, né le 23 janvier 1861. — 18. Jonas-Henri Charlet, des Bayards, veuf de Julie Guye, né le 17 juin 1792. — 19. Adèle née Fatton, épouse de César-Gustave Giroud, des Bayards, née le 2 octobre 1822. — 22. Henri Colomb, époux de Eugénie Lassieur, des Verrières, né le 15 septembre 1793. — 27. Enfant né-mort de Ch.-Edouard Haldimann, Bernois. — 30. Louise-Henriette née Robert, veuve de Joseph-Henri Vuitel, des Bayards, née le 1<sup>er</sup> février 1785.

**Nouvelles du Jour.**

**CHAUX-DE-FONDS.** -- A la suite d'une manifestation qui a eu lieu à la Chaux-de-Fonds le 31 mai après midi, la police avait arrêté un de ceux qui paraissaient être les meneurs du tapage, le nommé Biehler. Dans la soirée, un attroupement s'est formé devant la préfecture et a exigé la mise en liberté du prisonnier. Sur le refus du préfet, la préfecture a été violemment assaillie, des vitres ont été brisées à coups de pierres, et le désordre est devenu si grave que la générale a dû être battue. Force est restée immédiatement à la loi. -- Le nombre des individus qui sont en prison comme acteurs ou provocateurs des scènes de vendredi s'élève à 20. Les jeunes gens y sont en majorité. Mercredi un convoi de 14 prisonniers, escortés par 6 gendarmes, est descendu à Neuchâtel.

**NEUCHÂTEL.** -- M. F.-A. Wavre, avocat à Neuchâtel et membre du grand-conseil, vient de mourir à Zurich, où il se trouvait en séjour, après une courte maladie, à l'âge de 56 ans.

**A AMODIER.**

40. Charles-Henri Barrelet offre à amodier un appartement à l'étage situé dans sa maison au milieu du village de Boveresse, contenant quatre chambres, cave, bûcher et jardin; il serait à remettre de suite pour plusieurs années ou pour quelques mois seulement. Il offre de plus, dans la même maison, pour Saint-Martin, un appartement composé de plusieurs chambres, situé au rez-de-chaussée, avec cave, grange et écurie, clos et jardin. Pour voir les appartements et conclure des marchés, s'adresser au propriétaire ou à son fils, Eugène Barrelet habitant ladite maison.

Un jeune homme de 22 ans désire trouver une place quelconque dans un magasin ou un bureau du canton. S'adresser au Bureau de cette feuille où l'on indiquera.

FLEURIER. — IMP. ET LITH. MONTANDON FRÈRES.

**CHEMIN DE FER FRANCO SUISSE.**

**Service d'Été à dater du 1<sup>er</sup> Juin 1861.**

De Pontarlier à Neuchâtel.				De Neuchâtel à Pontarlier.			
GARES.	41	43	45	GARES.	42.	44	46.
	matin	matin.	soir.		matin.	matin.	soir.
Pontarlier Dép.	4,45	10,40	6,10	Neuchâtel Dép	7,30	11,30	5,30
Verrières »	5,26	11,16	6,46	Auvergnier »	7,47	11,43	5,47
Boveresse »	5,55	11,39	7,11	Noiraigue »	8,25	12,19	6,25
Fleurier et Môtiers.				Travers »	8,41	12,34	6,41
Couvet »	6,08	11,49	7,23	Couvet »	8,54	12,47	6,54
Travers »	6,21	11,59	7,35	Boveresse »	9,07	1,—	7,08
Noiraigue »	6,40	12,16	7,51	Fleurier et Môtiers.			
Auvergnier »	7,16	12,48	8,23	Verrières »	9,37	1,29	7,37
Neuchâtel Ar.	7,30	1,—	8,35	Pontarlier Arr.	10,10	2,02	8,10

**Jura-Industriel.**

**Trains se dirigeant sur Neuchâtel.**

Départ du Locle pour Neuchâtel: 5,30 — 10,23 du matin — 2,02, — 6,06 du soir. Arrivée à Neuchâtel à 7,19 — 12,12 du matin, — 3,50, — 7,55 du soir.

**Trains de Neuchâtel sur le Locle.**

Départ de Neuchâtel: 8,10, — 11,45 du matin. — 3,27 — 8,50 du soir. Arrivée au Locle 10,13 du matin, — 1,51 5,32, — 10,53 du soir.

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR :**

Des billets d'aller et retour, valables pour le dimanche et le lundi, sont délivrés le dimanche, à Neuchâtel, pour chacune des gares du Franco-Suisse, et réciproquement à chacune de ces gares pour Neuchâtel; — à Pontarlier, pour les Verrières, Boveresse, Couvet, Travers, Noiraigue et Neuchâtel, et réciproquement à chacune de ces gares pour Pontarlier. | A la gare de Neuchâtel, le dimanche, billets d'aller et retour pour Berne, Thoune, Soleure, Granges, Bienne, Douane, Neuveville, Yverdon, Lausanne, Vevey et Bex.